



Sommaire

Convocation à l'Assemblée
du 28 mai 2013

PV des Assemblées du
- 25 octobre 2012
- 29 novembre 2012

Comptes 2012

- Fonctionnement
- Investissements
- Bilan
- Commentaires

A voter en Assemblée

- Véhicule édilitaire (invest.)
- Isolation bâtiment
« La Cornache » (invest.)
- Adoption des statuts
Régionalisation des sports
- Transfert de propriété

Informations communales

- ABG – Inauguration des
tenues et véhicule
- Poste conducteur/trice de
bus
- Mise à jour règlement sur
les plantations et clôtures
- Base de données ANIS
(chiens)
- Recyclage du vieux papier
et cartons
- Volume des déchets 2012
- Nettoyage des rives du lac
- Frigaz – Réseau distribution
- Fermeture annuelle du
bureau communal – CFF
et changement d'horaire
- Revue Génération Plus

Associations et sociétés locales

- Contrôle officiel des
champignons
- Tea-room la Cigogne et
Fromagerie Gumefens-Avry
- Buvette du Lac
- Banque Raiffeisen Gbloux
- Association Vendée-Gruyère
- Loisirs et dangers en forêt
- Feux en forêt – déchets
- Petit clin d'œil du passé
- Ile d'Ogoz : recherche de
documents

Informations

- Ligues de santé de Fribourg

Memento

2

3

8

18

20

21

22

25

25

26

26

27

27

28

29

30

31

31

32

33

33

33

34

34

35

35

36

37

37

37

37

38

39

40

Le billet du syndic

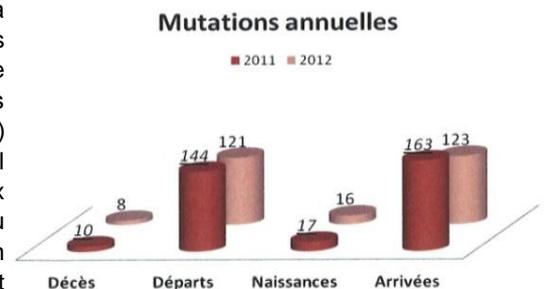
Chères citoyennes, Chers citoyens,
Mesdames, Messieurs,

« *Palé d'argent et de gueules de six pièces, à la bande d'or chargée d'un lion d'azur, lampassé de gueules* », tel est le blason de notre Commune de Pont-en-Ogoz depuis le 1^{er} janvier 2003, née de la fusion des anciennes communes de Gumefens, Avry-devant-Pont et Le Bry. Alors que notre nouvelle entité administrative n'est plus remise en question à l'heure du 10^{ème} anniversaire, quelques aspects administratifs et réglementaires ne sont pas encore unifiés, à l'image des trois règlements communaux d'urbanisme (RCU) qui coexistent toujours, bien qu'un seul règlement aurait dû être adopté dans les deux ans. Ce n'est qu'avec la révision complète du plan d'aménagement local (PAL) qu'un règlement unique pourra voir le jour et simplifier les règles en matière de construction. A ce titre, j'ai le plaisir de vous informer que le dossier de révision de notre PAL est désormais clos et a été adressé au Canton au début du mois de mai, pour un examen préliminaire complémentaire. Au retour de cet examen, des corrections seront vraisemblablement nécessaires, puis commencera une procédure de consultation auprès de la population et de mise à l'enquête.

Quant à la rénovation et l'agrandissement de notre halle polyvalente, vous avez pu observer que des gabarits étaient désormais installés et que la mise à l'enquête a été réalisée durant le mois d'avril. Le Conseil communal penche actuellement sur l'élaboration des plans de détails avec l'Atelier A3, architectes à Bulle, lequel a remporté l'adjudication à la suite de la procédure d'appel d'offres (procédure sur invitation) imposée par les marchés publics. En espérant que le timing pourra être maintenu, les travaux devraient débuter en septembre, pour une durée minimale d'une année.

Je vous remercie déjà pour votre compréhension quant aux difficultés que ce chantier engendrera, en particulier en termes de stationnement, de trafic et d'organisation d'activités au sein de la halle polyvalente.

Concernant les mutations de la population sur notre territoire communal, le graphique suivant représente les fluctuations annuelles rencontrées pour une population de 1'647 habitants au 31.12.2011 et de 1'667 habitants au 31.12.2012.



A titre indicatif, les zones à bâtir résidentielles ouvertes sur l'intégralité du territoire communal pour les quinze prochaines années (zones comptées dans la révision du PAL) permettraient quasiment de doubler la population de Pont-en-Ogoz !

Enfin, le Conseil communal est satisfait de vous présenter ci-après un nouvel exercice comptable bénéficiaire. Toutefois, compte tenu des augmentations de coûts prévues et liées notamment à l'investissement de 3,5 mio pour l'agrandissement et la rénovation de notre halle polyvalente, ainsi que des augmentations de coûts prévisibles en lien avec les projets communs, tels que la régionalisation des sports en Gruyère, l'agrandissement de la STEP de Vuippens et la construction d'un CO3, les futurs exercices seront vraisemblablement plus délicats.

Au plaisir de vous rencontrer lors de notre assemblée du 28 mai 2013, je vous souhaite déjà un bel été.

Christophe Tornare

Syndic

Tractanda



CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 mai 2013
DE
PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

le mardi 28 mai, à 20h00

à la halle polyvalente, à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées communales des 25 octobre et 29 novembre 2012
(ne seront pas lus car publiés dans le bulletin communal et sur le site Internet communal <http://www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/>)
2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2012
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Votation d'un nouveau crédit pour l'achat d'un véhicule édilitaire - Fr. 90'000.-
 - rapport de la Commission financière
4. Votation d'un nouveau crédit pour l'isolation du bâtiment communal « La Cornache » - Fr. 250'000.-
 - rapport de la Commission financière
5. Adoption des statuts d'une association intercommunale sur la régionalisation des sports
 - rapport de la Commission financière
6. Vente de terrains
 - vente de terrain à Mme Staehlin Pugh et M. Pugh
 - vente de terrain à Mme et M. Reynaud
 - vente de terrain à M. Allemann
7. Informations du Conseil communal
8. Divers

Le Conseil communal

Procès-verbal – Assemblée du 25 octobre 2012



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 25 octobre 2012

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (M. le Président)
 Secrétaire : Mme Murielle Gilly
 Scrutateurs : M. Luc Merian (partie de gauche et table du Conseil communal – 24 personnes)
 M. Frédéric Bossy (partie de droite – 17 personnes)
 Participation: 40 personnes (dont une arrivée après les votes, soit 39 votants)
 1 personne ne résidant pas sur le territoire communal (sans droit de vote)
 Lieu : Refuge de la Société de Pêche – Avry-devant-Pont
 Excusé(e)s : 8 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2012
(le procès-verbal ne sera pas lu, il est disponible auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site Internet de la Commune : <http://www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee>)
2. Approbation des nouvelles clés de répartition intercommunales des Associations ARG (Association Régionale la Gruyère), RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) et CO (Cycle d'Orientation de la Gruyère), et des modifications statutaires y relatives
 - Rapport de la Commission financière
3. Investissement 2012 :
 Votation pour l'acquisition d'une nouvelle lame à neige
 - Rapport de la Commission financière
4. Election d'un membre (h/f) à la Commission financière
5. Informations du Conseil communal
6. Divers.

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale durant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal

M. le Président ouvre l'assemblée à 20h05 et souhaite la plus cordiale bienvenue aux personnes présentes. Il précise que le choix de procéder à l'assemblée au refuge de la Société de Pêche a également pour but de montrer l'investissement fait dans ce lieu, il remercie vivement la Société de Pêche et ses membres.

L'Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 4 du 12 octobre 2012, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 8 personnes excusées sont citées.
 MM Luc Merian et Frédéric Bossy sont nommés scrutateurs.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucun enregistrement privé n'est autorisé, aucune demande n'ayant été formulée.

M. le Président présente le tractanda et demande s'il y a des remarques. L'ordre du jour n'en suscitant aucune, **il est approuvé.**

Procès-verbal – Assemblée du 25 octobre 2012

Point 1 – Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2012

M. le Président indique que le PV est disponible auprès de l'Administration communale et sur le site Internet. Il souligne qu'il inclut la présentation du projet de la future HAP qui figurera dans le bulletin communal de cet automne.

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2012 de s'exprimer par main levée.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2012 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 – Approbation des nouvelles clés de répartition intercommunales des associations ARG (Association Régionale la Gruyère) – RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) et CO (Cycle d'Orientation de la Gruyère), et des modifications statutaires y relatives

M. le Président cite les différentes organisations regroupant toutes les communes de la Gruyère et précise que les modifications statutaires seront également abordées. Le sujet sera présenté dans son entier.

Il précise que cette présentation a été élaborée pour l'assemblée extraordinaire des délégués en juillet dernier, que chaque association a ses propres délégués des communes, et que l'intégralité des nouvelles clés a déjà été acceptée. Afin qu'elles puissent entrer en vigueur, il est nécessaire que les $\frac{3}{4}$ des communes acceptent les nouvelles clés, raison pour laquelle cette assemblée extraordinaire a été convoquée. Il ajoute qu'une nouvelle loi cantonale sur la péréquation financière est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, fixant un délai au 31 décembre 2012 pour l'acceptation des nouvelles clés, les anciennes faisant référence à des indices et critères devenus obsolètes. La révision des clés qui faisait référence à l'indice régional de capacité financière a disparu, impliquant de ce fait une modification des statuts de chaque association. Pour que les nouvelles clés soient acceptées, les $\frac{3}{4}$ des communes doivent représenter $\frac{3}{4}$ de la population légale, Bulle étant un élément fondamental quant à l'adoption de ces nouvelles clés.

La présentation transmise par l'ARG est affichée, M. le Président donne des compléments d'information. Il précise que pour Pont-en-Ogoz, l'adoption de ces clés permettrait une diminution de charges d'environ Fr. 19'311.- (selon les chiffres 2011).

Il ajoute que la Commune de Bulle avait conditionné l'acceptation de ces nouvelles clés à la prise en charge des infrastructures sportives, signifiant que l'ARG pourrait créer une 4^{ème} association qui regrouperait les infrastructures existantes, telles que les piscines de Bulle, Broc et Charmey, ainsi que la patinoire. Toute la région bénéficie de ces infrastructures qui génèrent des déficits récurrents. Les communes-siège qui en sont propriétaires ne veulent plus supporter l'entier des déficits et demandent à ce qu'une association soit créée pour ventiler les déficits sur les communes alentours.

M. le Président précise que le surcoût engendré par cette 4^{ème} association à créer serait d'env. Fr. 17'000.- pour la Commune, le bénéfice final étant en théorie de Fr. 2'000.-. Afin de pouvoir décider en connaissance de cause, il est d'avis qu'il est important de le mentionner. Il appartiendra toutefois aux citoyens de décider, le moment venu, de l'acceptation ou non de cette nouvelle association.

Quant aux modifications des statuts, elles doivent être votées avant le 31 octobre 2012 par toutes les communes de la Gruyère afin d'intégrer les coûts des nouvelles clés au budget 2013. Au cas où celles-ci ne passeraient pas, les budgets 2013 présenteraient les anciennes clés. Les nouveaux statuts sont lus et M. le Président s'enquiert d'éventuelles questions.

M. Pierre Justin Morard souhaite avoir des précisions quant à la mission de l'ARG.

M. le Président précise que l'association regroupe toutes les communes de la Gruyère et qu'elle a différentes missions. Elle possède un fonds d'investissement, auquel participent les communes pour la création de nouvelles infrastructures, elle participe aux coûts des remontées mécaniques et autres activités.

Il s'agit prioritairement d'une association de communes oeuvrant dans des objectifs communs, les priorités actuelles étant le CO et le RSSG. Comme expliqué, une nouvelle association verra peut-être le jour, sous son égide, afin de regrouper les infrastructures sportives, et une autre concernant les droits des tuteurs car depuis le 1^{er} janvier 2013 les communes devront avoir des tuteurs ou curateurs avec nécessité d'engager du personnel,

Procès-verbal – Assemblée du 25 octobre 2012

ceci pourrait être confié à une association de communes. L'ARG est également fortement impliquée dans le tourisme, le Sentier du Lac, avec un budget pour la promotion du développement régional.

Comme il n'y a pas d'autre question, la parole est donnée au Président de la Commission financière (CF). M. Pierre Broye salue l'Assemblée et souligne que cet objet a été présenté à la CF, permettant ainsi de se poser les questions utiles et de comprendre les problèmes. De cette présentation découlent 3 questions : Les clés sont-elles équitables ? Gagne-t-on ou perd-on de l'argent ? A-t-on le choix par rapport aux clés ?

En conclusion, les clés paraissent raisonnables et équitables, elles tiennent compte de plusieurs critères tels que les moyennes, la capacité fiscale. Avec un gain qui serait d'env. Fr. 2'000.-, la situation financière de la Commune ne serait par conséquent pas péjorée. Il n'y a pas vraiment le choix car la base juridique a changé. En cas de non entente des communes sur ces clés, l'Etat serait obligé d'intervenir et suivrait vraisemblablement la proposition faite sous forme de consensus par le groupe de travail chargé d'œuvrer sur cet objet.

La Commission financière recommande l'approbation de cet objet.

M. le Président ajoute que le tableau montre les chiffres 2011 définitifs, ceux de 2012 n'étant pas encore disponibles. En cas de non acceptation de ces nouvelles clés et qu'un consensus ne soit pas trouvé d'ici la fin de l'année, ce serait apparemment le Préfet d'un autre district qui imposerait les clés pour la Gruyère.

Comme il s'agit des mêmes clés pour les 3 associations, M. le Président propose de les voter en bloc et demande si quelqu'un s'y oppose. Comme ce n'est pas le cas et qu'il n'y a pas d'autre question, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent les nouvelles clés des 3 associations qui sont l'ARG, le RSSG et le CO, ainsi que la modification des statuts y relatifs, de s'exprimer par main levée.

Les nouvelles clés de répartition sont acceptées à la majorité, 37 voix, 2 abstentions.

Point 3 – Investissement 2012

Le Conseil communal présente un nouveau crédit, à savoir l'acquisition d'une nouvelle lame à neige qui ira sur les comptes et investissements 2012. La parole est donnée à M. Marcel Schmutz pour présenter l'objet.

M. Schmutz précise que la lame qui se trouve à Le Bry, pilotée par M. René Bifrare, a plus de 30 ans et que son changement est nécessaire. Différentes offres ont été demandées, toutefois une lame a été retenue, à qualité égale avec d'autres offres, permettant une économie de quelque Fr. 5'000.- sur différents produits.

M. le Président ajoute que l'on propose cet investissement maintenant pour éviter de devoir monter cette lame au milieu de l'hiver prochain. Il n'y aura pas d'emprunt car elle sera payée avec le fonds de caisse.

Comme il n'y a pas de question, il invite la Commission financière à se positionner. M. Pierre Broye donne un préavis positif quant au financement de cet investissement.

M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent l'investissement d'une lame à neige au prix de Fr. 17'000.- de s'exprimer par main levée.

L'achat de la lame à neige est accepté à l'unanimité.

Point 4 – Election d'un membre (h/f) à la Commission financière

M. le Président précise que M. Jean-Pierre Fragnière a déménagé et qu'il ne peut par conséquent plus rester à la Commission financière. Il le remercie vivement pour toutes les années passées à son service et le travail accompli. Il ajoute qu'il sera remercié en particulier vu qu'il n'est pas présent à l'assemblée de ce soir.

M. Jean-Claude Balmer propose, au nom du Conseil communal, la candidature de Mme Marie-Antoinette Bernet, mère de 2 enfants et habitant à Avry. Mme Bernet a travaillé 13 ans en tant que boursière communale à Avry-dt-Pont.

Procès-verbal – Assemblée du 25 octobre 2012

Elle a ensuite donné une orientation différente à sa carrière, toujours dans le domaine financier. Actuellement, elle travaille comme responsable du bureau des contentieux de la Ville de Fribourg. Elle occupe également le poste de secrétaire-caissière de la paroisse d'Avry-dt-Pont. Très à l'aise avec les budgets et les comptes, le CC est d'avis qu'elle est la personne idéale pour ce poste et invite l'Assemblée à élire Mme Bernet en tant que membre de la CF.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures ou personnes intéressées.

Comme ce n'est pas le cas, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent l'élection de Mme Marie-Antoinette Bernet en tant que membre de la Commission financière de s'exprimer par main levée.

La nomination de Mme Bernet est acceptée à l'unanimité avec les remerciements de l'Assemblée.

Point 5 – Informations du Conseil communal

Route cantonale :

M. le Président indique que l'Etat a décidé de refaire les enrobés de la route cantonale au niveau de La Cantine et de Le Bry, décision plutôt surprenante car la route n'était pas en si mauvais état. L'annonce est arrivée au printemps sans que la Commune n'ait pu dire un mot. Le souci est essentiellement financier, les coûts de surlargeur de la route et des présélections étant imputés à la Commune. Cet investissement aurait pu être refusé, mais il aurait nécessité un découpage des présélections avec risque de devoir les faire d'ici 3-4 ans.

Un coût d'environ Fr. 110'000.- a été communiqué oralement. Il aura une influence sur le budget qui sera présenté au mois de novembre. Le Conseil communal est d'avis que cette situation n'est pas tout à fait normale et que peu d'entreprises pourraient se permettre de travailler comme le fait l'Etat. Il n'a pas été possible d'anticiper et de prévenir la population, tout comme en ce qui concerne la fermeture des routes.

M. Jean-Jacques Reynaud demande qu'est-ce qui a motivé ces travaux et relève que des conduites ont été posées.

M. Jean-Claude Balmer répond que l'Etat a profité de poser des nouveaux revêtements sur la partie de Le Bry. Frigaz a profité de poser une conduite servant à relier le nord et le sud. Cette conduite est actuellement vide mais fera l'objet d'une mise à l'enquête pour exploitation future. Il souligne que les riverains sont contents du nouveau revêtement phonique diminuant ainsi le bruit.

M. le Président ajoute que le marquage est intégré dans le surcoût.

M. le Président tient à souligner que sur les deux réfections de route présentées l'an dernier, seule la route du Lac a été refaite, celle du Villars-d'Avry restant en attente afin de ne pas gonfler les charges de manière extraordinaire.

M. René Bifrare demande si une modification de la présélection de la route d'Ogoz est prévue, et ce en raison de la mauvaise visibilité, de problèmes de distance et autres. Il constate que les pavés ont été enlevés et qu'il n'y a plus de marquage.

M. Jean-Claude Balmer précise que le choix du marquage reste à faire et que le Conseil communal a profité de faire enlever des pavés car ils demandent beaucoup d'entretien. Ils seront remplacés par une bande de marquage traditionnel. Il est d'avis qu'il n'y aura pas une vraie présélection car le gabarit de la route n'a pas été augmenté.

M. Bifrare fait la remarque que la mise en place de pavés avait coûté très cher à la Commune de Le Bry et qu'il s'agit de gaspillage. M. Balmer précise que ceci a été discuté lors de la première séance de chantier avec l'Etat. La Commune serait gagnante à long terme par le fait d'enlever des pavés car leur entretien serait bien plus onéreux.

M. Laurent Liard demande pour quelle raison deux sortes de revêtement ont été posées à Le Bry et à La Cantine.

M. Balmer répond que la décision a été prise par l'ingénieur cantonal, sans consultation de la Commune. Les revêtements sont du « macro rugueux » et du « phonique » à proximité des habitations.

Procès-verbal – Assemblée du 25 octobre 2012

Il aborde la problématique des passages piétons à Le Bry et souligne que le Conseil communal est en discussion avec le Service des ponts et chaussées pour un déplacement de la limite de vitesse au lieu de 70 km/h. M. le Président ajoute qu'il sera procédé à une vision locale pour les marquages et prévient toutefois qu'il n'est pas sûr que la Commune ait le choix.

Marché de Noël :

M. le Président confirme que le marché de Noël aura lieu le samedi 1^{er} décembre, dès 10 heures, et précise qu'il reste des places d'exposant.

Assemblée des budgets 29 novembre 2012 :

M. le Président souligne l'importance de cette assemblée car un crédit pour la rénovation de la HAP sera mis en votation. L'avant-projet figure sur le site Internet.

Etat de l'investissement des sources en collaboration avec le RFSM :

M. Jean-Claude Balmer précise que les travaux vont bon train. Les travaux de captage et de remblayage autour des ouvrages devraient se terminer en fin d'année. L'ouvrage qui se situe vers la cabane des bûcherons, en cours de bétonnage, sera terminé dans les prochains jours. La conduite qui relie la cabane des bûcherons jusque vers la source des Monts est déjà réalisée. La tuyauterie inox intérieure va se faire, ainsi que la gestion de la partie électrique. Il est prévu de recevoir l'eau de cette nouvelle source sur la partie de Gumefens au début du printemps 2013, si tout va bien. Pour rappel, le PSG1 situé sous le Gibloux alimente respectivement Avry et Le Bry, le surplus étant acheminé sur Gumefens. Le but est d'avoir de l'eau de Gumefens pour alimenter les habitants de Gumefens.

Point 6 – Divers

M. Chris Gabriel demande quel est le statut du sondage d'accueil extrascolaire de ce printemps.

M. le Président confirme que le compte-rendu du sondage figurera dans le bulletin de novembre.

M. Laurent Liard fait la remarque que de l'eau s'écoule depuis fort longtemps à Le Bry, et à deux endroits.

M. le Président précise que la Commune est grandement intervenue à plusieurs reprises auprès du propriétaire, qui en l'état ne réagit pas. Le dossier a été transmis à la Préfecture, car dans le cas où la Commune serait commanditaire des travaux, elle pourrait rencontrer des difficultés à se les faire rembourser. Il était nécessaire de passer par la Préfecture qui a donné un dernier délai au 10 novembre. Le problème d'eau de la partie du haut (route des Pylons) sera réglé avant l'hiver en raison des dangers de verglas. Pour la partie du bas, un courrier a également été adressé au propriétaire, mais rien n'a bougé.

M. Liard précise qu'il ne s'agit pas que d'eau mais que le liquide est glissant. Le Conseil communal prend note de la remarque et suit l'affaire.

M. Pierre Justin Morard souligne que la Commune a mis à l'enquête la démolition de l'ancien local du feu à Gumefens. Il s'étonne qu'il n'y ait jamais eu d'annonce faite lors d'une assemblée communale et voudrait en connaître les motivations, l'avenir du fonds et le coût de la démolition.

M. le Président répond que la Commune a effectivement mis à l'enquête la démolition de ce bâtiment, qu'il n'est quasiment plus utilisé si ce n'est pour permettre le rangement d'affaires appartenant à la Jeunesse. L'idée serait d'éliminer le goulet d'étranglement à cet endroit et d'élargir la route, voire de créer un accès piéton. La parcelle serait vendue à MM Allemann et Reynaud. Il ajoute que le coût de la démolition n'est pas encore passé en assemblée car il faut préliminairement recevoir le permis de démolir. Le budget prévu est de Fr. 4'700.-, y compris démolition et évacuation des déchets. Le travail serait confié à l'Association VAM, active dans la réinsertion de personnes en recherche d'emploi.

Il n'y a pas d'autre question.

M. le Président lève l'assemblée à **20h51** et remercie les personnes présentes. Il rappelle que la prochaine assemblée aura lieu le jeudi **29 novembre à 20h00**, à la Halle polyvalente.

Chacun est invité à prendre le verre de l'amitié servi par les membres de la Société de Pêche.

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 19 novembre 2012.

Procès-verbal – Assemblée du 29 novembre 2012



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 29 novembre 2012

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
 Secrétaire : Mme Murielle Gilly
 Scrutateurs : MM Marc Barthelmé, Marc Nicolet, Francis Balmer
 Présents: 7 Conseillers communaux
 72 Citoyennes et citoyens avec droit de vote
 2 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 79 citoyens actifs
 Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
 Excusé(e)s : 10 personnes

Tractanda :

1. Budget de fonctionnement 2013 et rapport de la Commission financière
2. Budget d'investissements 2013 et rapport de la Commission financière
 - Frais d'étude pour la mise en séparatif des eaux du quartier de Malamoillie à Gumefens Fr. 20'000.-
 - Réfection de la route cantonale Secteurs Le Bry et Le Vignier Fr. 110'000.-
 - Projet de rénovation et d'agrandissement de la HAP Fr. 3'500'000.-
 - Achat d'une parcelle de 3'700 m² au nord-ouest de l'école d'Avry Fr. 600'000.-
3. Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements 2013
4. Nomination d'un nouvel organe de révision
5. Modification de l'article 30 – limite d'endettement – des statuts de l'Association intercommunale du bassin Sionge (AIS)
6. Ratification ventes de terrain (mise en conformité)
7. Informations du Conseil communal
8. Divers.

A 20h05, M. le Président ouvre l'Assemblée communale et souhaite la plus cordiale bienvenue aux personnes présentes. Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 46 du 16 novembre 2012, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage, avec un rectificatif parvenu le lendemain de la réception du bulletin communal.

Il cite les 10 personnes qui se sont excusées et nomme les scrutateurs, soit M. Marc Barthelmé (partie de gauche), Marc Nicolet (centre), M. Francis Balmer (partie de droite et table du Conseil).

Cette assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

Procès-verbal – Assemblée du 29 novembre 2012

M. le Président souligne que le tractanda a été rectifié en raison de l'AIS. Il demande s'il y a des remarques quant à l'ordre du jour. Celui-ci n'en suscitant aucune, **il est approuvé tel quel.**

Point 1

Budget de fonctionnement 2013 et rapport de la Commission financière

M. Michel Grivel, Conseiller communal responsable des finances, donne lecture du budget de fonctionnement 2013.

Le compte de fonctionnement se solde par un total de charges de Fr. 7'034'566.60 et un total de revenus de Fr. 6'896'854.25, soit un déficit de Fr. 137'712.35 correspondant à environ 2%, inférieur à la limite autorisée de 5% fixée par le canton avant augmentation du taux d'impôts. Les causes principales sont dues à l'augmentation des charges et à la stabilisation des impôts sur le revenu. De surcroît, le déficit comprend la compétence financière du Conseil communal de Fr. 70'000.-. Si cette attribution n'est pas utilisée d'ici 2013, le déficit en sera d'autant abaissé.

Aucune question n'étant soulevée, M. le Président passe la parole à M. Pierre Broye (Président de la Commission financière) pour commenter le budget de fonctionnement 2013.

M. Broye relève que le budget présenté avec un déficit de Fr. 137'712.35 a été établi sur des bases prudentes, notamment celle des recettes fiscales et qu'il reste acceptable malgré le déficit. Une augmentation récurrente des charges régulières provenant des pots communs est constatée, découlant plus précisément des dépenses cantonales telles que celles liées à l'enseignement, aux homes médicalisés et autres dépenses de groupements régionaux et de l'Etat. Le taux d'impôt reste inchangé, avec un excédent de charges de 2% restant dans les tolérances fixées. La Commission financière recommande à l'Assemblée d'approuver le budget de fonctionnement tel que présenté.

M. le Président précise que la lecture du budget des investissements se fera en bloc puis que chaque investissement sera développé et fera l'objet d'une décision spéciale, comme la loi l'exige.

Point 2

Budget des investissements 2013 et rapport de la Commission financière

M. Michel Grivel donne lecture du compte des investissements qui se solde par un total de charges de Fr. 5'326'713.-, pour Fr. 215'500.- de revenus. Les investissements 2013 s'élèvent à Fr. 4'230'000.-, pour Fr. 17'500.- de revenus. Le report des charges des autres années est de Fr. 1'096'713.- pour Fr. 198'000.- de revenus. Le tableau de la planification des investissements 2013-2017 est affiché à l'écran.

Aucune question n'étant soulevée, la parole est donnée à la Commission financière qui commente le budget des investissements.

M. Pierre Broye rappelle la teneur de l'art. 97 de la Loi sur les communes qui stipule notamment que la Commission financière donne son préavis sur l'engagement financier et qu'elle analyse l'impact des projets sur les finances de la Commune, elle examine aussi le but de la dépense et le plan de financement. Le Conseil communal assume quant à lui la responsabilité des projets présentés. M. Broye relève que le budget 2013 est un budget d'exception en raison des 4.2 mios de francs de nouveaux investissements soumis au vote, montant jamais présenté jusqu'à ce jour depuis la fusion des communes.

Sur un plan purement financier, la Commune peut se permettre de tels investissements. Selon les calculs remis chaque année par le Service des communes, la Commune dispose d'une capacité d'investissement de plus de 8 mios, soit pratiquement le double de ce qui est présenté en termes de nouvel investissement. Le plan financier totalisant Fr. 6'530'000.- est donc inférieur à la capacité financière de la Commune, raison pour laquelle la Commission financière recommande d'approuver l'entier des investissements proposés.

M. le Président remercie la Commission financière pour sa prise de position. Chaque investissement est à présent passé en revue et voté séparément.

Procès-verbal – Assemblée du 29 novembre 2012

1^{er} investissement : Etude de la mise en séparatif du quartier de Malamoillie – Fr. 20'000.-

M. Jean-Claude Balmer, Conseiller communal en charge de l'eau et de l'épuration, précise que cet investissement concerne l'étude pour la mise en séparatif du quartier de Malamoillie à Gumefens, afin de poursuivre les efforts de mise en séparatif de certains secteurs de la Commune. Le crédit d'investissement de Fr. 20'000.- serait attribué à un bureau d'ingénieur pour l'étude du projet. Il ajoute qu'un plan de base sommaire a été établi par l'AIS mais que ce plan nécessite une mise en conformité par l'étude des raccordements de mise en séparatif de la partie basse.

M. le Président précise que ce montant sera pris dans les comptes courants, aucune question n'étant soulevée, il propose à l'Assemblée de passer au vote.

M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 20'000.- pour l'étude de la mise en séparatif du quartier de Malamoillie de s'exprimer à main levée.

Résultat du vote : L'objet est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} investissement : Réfection de la route cantonale – Fr 110'000.-

M. Félix Morard, Conseiller communal en charge des routes, relève que cet investissement concerne la réfection des routes dans les secteurs de La Cantine/Le Vignier et Le Bry, et que le montant sera prélevé au compte courant auprès de l'Etat. Il souligne qu'il s'agit d'une proposition peu ordinaire car les travaux sont terminés, la Commune ayant été mise devant le fait accompli.

Il précise que les décisions de réfection de routes cantonales sont décidées et exécutées par les Services de l'Etat, les communes participant quant à elles aux frais de déneigement, de réfection du bitume et de marquage. Les différents emplacements concernés sont les abris de bus, les présélections, les croisements de route, les giratoires et valtraloc (valorisation d'une traversée de localité). Sont pris en compte dans cet investissement, la traversée du valtraloc à Le Bry et le tronçon situé vers La Cantine.

Ces réfections de route découlent d'une décision de l'Etat communiquée (oralement) au printemps 2012, raison pour laquelle le montant de Fr. 110'000.- n'a pas pu être budgété en 2012. Le montant final sera communiqué ultérieurement. Ce coût comprend la surlargeur de la route, l'arrêt de bus, le valtraloc de Le Bry et le marquage (reporté au printemps pour cause de météo).

M. le Président ajoute qu'il aurait été possible de ne pas réaliser les surlargeurs, avec un risque toutefois de devoir les faire ultérieurement, avec des frais supplémentaires pour l'installation de chantier.

M. Elie Fragnière qui constate que la route cantonale a été refaite il n'y a pas si longtemps pour Fr. 700'000.- relève que le coût de la réfection n'est pas connu alors que le travail est pratiquement terminé. Il indique que l'on doit être très précis lorsque l'on établit un budget et que l'Etat devrait en faire de même.

M. le Président remercie M. Fragnière pour son intervention et précise que la Commune a entrepris plusieurs démarches auprès de l'Etat, qui malgré le solde impayé du valtraloc de Fr. 78'000.-, a forcé la Commune à procéder à ces réfections. Il souligne que cette manière de procéder est en effet inadmissible.

Concernant le budget de Fr. 200'000.- octroyé pour la réfection des routes, M. le Président indique qu'une seule route a été refaite en raison de cet investissement supplémentaire. La route qui n'a pas été rénovée devrait tomber dans le subventionnement des améliorations foncières en 2013.

M. Pierre Broye qui précise que la loi impose le préavis de la Commission financière sur chaque objet, donne un préavis positif pour l'objet précédent. Quant à l'investissement concernant la réfection de la route cantonale imposé par l'Etat, la Commission financière n'a sur le fond pas de commentaire, elle est toutefois d'avis que la méthode est particulière. Elle donne un préavis favorable.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent un investissement de Fr. 110'000.- pour la réfection de la route cantonale de s'exprimer à main levée.

Procès-verbal – Assemblée du 29 novembre 2012

Résultat du vote : L'investissement est accepté à la majorité, soit 73 voix et 5 abstentions.

3^{ème} investissement : Projet de rénovation de la HAP – Fr. 3'500'000.-

M. le Président souligne que le projet de la future halle polyvalente est celui qui a été présenté en mai.

M. Michel Grivel présente sommairement le projet et les plans d'implantation. Il souligne que le projet prévoit la création de 30 places de parc, avec l'acquisition d'une parcelle de 1250 m² appartenant à la Paroisse, les tractations sont en cours. Il énumère les différents changements apportés au sous-sol, notamment la création de 2 x 50 places abri PC. Le rez-de-chaussée verra la création d'une cuisine et d'une salle d'env. 100 places assises. Des WC accessibles aux personnes à mobilité réduite seront également accessibles depuis l'extérieur. L'accès à la halle se fera par l'entrée principale et l'accès au 1^{er} par des escaliers et un ascenseur. Des espaces de rangements seront réaménagés, le sol de la salle de gym changé, évitant ainsi la mise en place de tapis lors de manifestations légères. Les éléments de scène seront améliorés. A l'étage, une salle de réunion modulable sera créée ainsi qu'une galerie et places de rangement, et local technique.

Le coût du projet est estimé à Fr. 2'800'000.-, l'abri Abri PC de 100 places à Fr. 150'000.-, les parkings à 2 x Fr. 50'000.-, soit un total de Fr. 3'050'000.-. M. Grivel donne les détails de l'investissement avec taux d'indexation, intérêts intercalaires et réserve de 5 à 10%, pour un total TTC de 3.5 mios. Quant aux investissements, Fr. 150'000.- seront pris sur le fonds de réserve PC, Fr. 350'000.- sur les réserves communales, et les 3 mios restants sous forme d'emprunt.

Des informations détaillées quant aux charges financières et d'exploitation sont également données. Le total estimatif des intérêts serait de Fr. 49'600.-/an, l'amortissement obligatoire de 3% imposé par le canton de Fr. 90'000.-, les frais d'exploitation de Fr. 10'000.-, soit un total de charges annuel supplémentaire pour la Commune d'environ Fr. 150'000.-. M. Grivel souligne que dans le cas où l'intérêt devait augmenter subitement d'un demi voire d'un point, une plus value d'env. Fr. 15'000.- (0.5%) ou Fr. 30'000.- (1%) serait applicable.

Le taux d'impôts actuel est de 0.75 %. M. Grivel explique qu'avec un total d'entrées d'env. Fr. 3'400'000.-, la valeur d'un point d'impôts s'élève à Fr. 45'300.-, ce qui signifie que pour une nouvelle charge de Fr. 150'000.-, soit 3.3 point d'impôts, il y aurait un maximum de 4 cts d'impôts supplémentaires. Toutefois, le coût est supportable, même avec un taux de 0.75 %.

Aucune question n'étant soulevée, la parole est donnée à M. Pierre Broye qui souligne que dans la simulation présentée, l'impact que cela pourrait avoir en terme d'impôts si l'investissement est réalisé tel que prévu a été démontré. La charge supplémentaire serait de 3.3 cts, sans pour cela signifier une proposition d'augmentation d'impôts. Ce projet ne met pas en danger l'ensemble de l'équilibre financier de la Commune. Le budget montre un déficit de Fr. 150'000.- dans lequel la compétence financière de Fr. 70'000.- pour la Commune est incluse, il y a donc de la marge. Quant au niveau des recettes et coûts liés au fonctionnement de la Commune pour les années futures, le budget reste équilibré avec un déficit acceptable, tout en gardant un taux d'impôts identique. Pour la transparence de la présentation, M. Broye souligne qu'il était important que les choses aient été montrées telles qu'elles l'ont été. Comme il s'agit de doter la Commune d'infrastructures modernes, performantes et adaptées aux besoins des citoyens, la Commission financière recommande d'adopter ce projet et émet un préavis positif.

Un citoyen rejoint l'Assemblée à 20h53.

M. Marc Nicolet qui apprécie le projet relève que la Commune produit beaucoup de bois et demande au Conseil communal si cela est possible que « du bois suisse » soit exigé dans le projet d'architecte. Il demande si les entreprises de charpente régionales seront impliquées prioritairement dans ce projet et souligne que le marché du bois est actuellement difficile.

M. le Président précise que le pourtour du bâtiment sera en bois et qu'en ce qui concerne l'utilisation des entreprises de la région, nous sommes soumis aux règles des marchés publics, ce qui signifie que n'importe qui, Suisse ou pas, pourra faire une offre. Il n'y aura pas que le devis qui entrera en ligne de compte, la meilleure offre qualité prix sera choisie.

Procès-verbal – Assemblée du 29 novembre 2012

M. Nicolet ajoute que même en cas de marchés publics, il est possible d'exiger du bois suisse, contrainte que le Conseil communal peut exiger. Le Conseil communal en prend note.

M. Yvan Crettenand souligne l'intérêt de la remarque de M. Nicolet et relève qu'à Marsens, pour la construction d'une école qui se situe à env. 50 m d'une scierie, le bois a été acheté en Allemagne. Il soutient la recommandation faite par M. Nicolet et espère que les citoyens seront attentifs à cela.

M. Jean-Claude Bussard demande si la salle actuelle est payée. Il est d'avis que les Fr. 150'000.- à Fr. 200'000.- d'investissement annuel sur 33 ans pose un problème. Il demande également si après la pose du nouveau sol il sera nécessaire de remettre les tapis pour chaque manifestation.

M. le Président précise que la salle est amortie, quant à son coût, la dette est dégressive. Pour le sol, il sera nécessaire d'exiger la mise en place de protection tapis pour les activités spéciales, sinon le sol sera polyvalent.

M. Chris Gabriel demande quel est le nombre de m³ cube SIA du bâtiment. M. le Président et M. Grivel répondent que la 1^{ère} estimation faite pour l'avant-projet indique 2810 m³ à Fr. 553.74/m³.

M. Georges Fragnière souhaite connaître le timing du projet et si un architecte a été nommé. Il rejoint l'avis des deux citoyens quant aux soumissions publiques, à savoir que le Conseil communal devrait exiger du bois suisse et indiquer des conditions spéciales et autres exigences dans le projet d'architecte.

M. le Président en prend note et répond que le Conseil communal a consulté un architecte qui a préparé des appels d'offre pour une procédure de marchés publics sur invitation afin de choisir le mandataire architecte. Cinq à six architectes ont reçu l'appel d'offre début octobre avec un délai de dépôt des offres fixé à ce jour à 19h00, sous réserve de la validation de l'investissement par l'Assemblée communale. En cas d'acceptation, l'ouverture des offres interviendra le 3 décembre. Quant aux travaux, ils devraient débiter, si possible en été 2013, afin de profiter des vacances scolaires et permettre l'utilisation de la salle et des infrastructures le plus longtemps possible. La fin des travaux est prévue pour l'été 2014.

M. Dominique Rouiller demande si les abris PC sont destinés à une zone résidentielle de la Commune.

M. le Président répond que la Commune dispose d'un fonds pour abri PC qui doit être utilisé pour les places sises sur le territoire communal. Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Commune n'encaisse plus de taxes pour les abris PC car c'est l'Etat qui les encaisse. Il ajoute que la Commune souhaite utiliser le montant disponible de Fr. 823'000.- pour elle-même, plutôt que pour des immeubles privés. Actuellement, il manque environ 350 places.

M. Jean-Claude Bussard demande quel est le nombre de manifestations par année.

M. le Président répond qu'avec les activités des écoles, des sociétés locales et autres, le planning est plein. M. Michel Grivel ajoute qu'avec les lotos, concerts de musique, fêtes de la Société de jeunesse, mariages et autres ayant lieu le week-end, la HAP est utilisée env. 20 fois par an en plus des écoles. Le but n'est pas de l'utiliser tous les week-ends, son agrandissement engendrera toutefois davantage de locations possibles.

M. Georges Fragnière demande quels sont les critères d'adjudication pour les cinq architectes et si l'architecte qui a élaboré l'avant-projet sera favorisé.

M. le Président répond que les critères pour les appels d'offre ont été établis par le bureau d'architecte Daniel Chardonnens à Domdidier, et que tous les architectes possèdent les plans et les mêmes documents, y compris l'avant-projet.

M. Pierre Aviolat demande une clarification du prix du cube SIA, ayant calculé 1.5 mios.

M. le Président répond que les m³ correspondent à l'agrandissement uniquement. M. Aviolat fait la remarque que la rénovation coûte plus chère que l'agrandissement. M. le Président acquiesce et ajoute que l'élément parking est également inclus dans les coûts de rénovation. M. Michel Grivel précise que 2810 m³ x Fr. 650.-/m³ correspondent à Fr. 1'826'000.-.

M. Georges Fragnière fait la remarque que M. Chardonnens, à qui le mandat pour l'établissement des cahiers des charges a été attribué, n'est pas architecte.

M. le Président confirme qu'il ne s'agit pas de la même personne que celui travaillant pour la société de laiterie et que Daniel Chardonnens est bel et bien architecte à Domdidier.

Procès-verbal – Assemblée du 29 novembre 2012

M. Marc Nicolet rappelle au Conseil communal qu'il serait souhaitable que l'exigence « nous voulons du bois suisse » soit mentionnée dans l'appel d'offre. Il ajoute que l'avenir des exploitations forestières n'est pas si favorable. Le Conseil communal en prend note.

Cet objet ne suscitant pas d'autre question, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent la rénovation et l'agrandissement de la HAP pour un coût de Fr. 3'500'000.- ainsi que son financement tel que présenté ce soir, avec frais de réserve abri PC de Fr. 150'000.-, liquidités de Fr. 350'000.- et emprunt à 3 mois, de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le projet est accepté à la majorité, soit 74 voix, 1 opposition et 4 abstentions.

4^{ème} investissement : Achat d'une parcelle de 3'700 m² derrière l'école d'Avry – Fr. 600'000.-

M. le Président informe qu'après la présentation du sujet les deux personnes concernées (les vendeurs) devront se récuser en sortant de la salle.

M. le Président précise que la parcelle à détacher de l'article 1248 RF de la Commune de Pont-en-Ogoz, sise derrière l'école d'Avry, représente une surface de 3'700 m². Sa situation est centrale, elle se trouve en zone résidentielle et est partiellement équipée. Il ajoute que les éléments qui ont fait pencher la balance pour cet éventuel investissement sont liés à la nouvelle loi scolaire prévue pour 2015-2016. L'Etat devrait en effet exiger des regroupements scolaires et de bâtiments. Alors que le site scolaire de Gumefens ne permet pas une extension, que l'arrière de l'école de Le Bry est en zone agricole, le site d'Avry offre une possibilité avec une simplification des trajets scolaires. Le Conseil communal est d'avis qu'il serait intéressant d'acquérir cette parcelle, sans condition ni droit de passage. Dans le cas où elle ne devrait pas être construite pour une école, elle pourrait être revendue ou affectée à un autre objet. En cas d'acquisition par des privés, il sera difficile de la récupérer et de répondre aux exigences de la future loi scolaire, raison pour laquelle cet investissement est présenté. Il ajoute que les 3700 m² à Fr. 150.- /m² seront financés par un emprunt total arrondi à Fr. 600'000.-, frais de notaire et de registre foncier inclus. Cet emprunt pourrait être amorti sur 10 ans au maximum avec un taux d'intérêt de 2%.

M. Pierre Broye prévise favorablement au nom de la Commission financière, soulignant qu'il s'agit simplement d'avoir une marge de manœuvre supplémentaire et que l'on s'ouvre des portes.

M. Gérard Fragnière fait la remarque qu'il trouve le prix du terrain un peu cher et que le prix du terrain qui serait vendu par la Paroisse n'est pas mentionné.

M. le Président répond que le montant du terrain agricole de la Paroisse est estimé à Fr. 50'000.- et qu'il est inclus dans le plan financier. Quant à la parcelle, il précise que Fr. 150.-/m² est le prix négocié entre les vendeurs et le Conseil communal, il prend note de la remarque. Il ajoute que les prix actuels avoisinent Fr. 250.-/m².

M. Yvan Crettenand demande s'il n'aurait pas été plus judicieux d'acheter du terrain privé proche de l'école de Gumefens.

M. le Président répond que le terrain vient d'être vendu à un promoteur. Avec l'investissement présenté, le Conseil espère pouvoir développer un projet à moyen terme, également en prévention de devoir partir dans une autre commune.

M. Patrick Bize demande si en raison du terrain situé en zone à faible densité il sera possible de construire une école sur plusieurs étages.

M. le Président précise qu'il sera nécessaire de changer l'affectation en zone d'intérêt général, mais que les voisins n'ont pas encore été consultés. M. Bize se soucie d'éventuelles oppositions. M. le Président souligne qu'il s'agit toutefois d'un projet d'intérêt public et ne se fait pas trop de souci quant au résultat.

M. Pierre Folly est d'avis que l'on investit beaucoup cette année, il demande si on ne pourrait pas repousser cet investissement à l'an prochain.

M. le Président répond que la Commune a convenu avec les vendeurs d'une clause qui stipule que le terrain est à payer dans les deux années, moyennant un prix bloqué.

Procès-verbal – Assemblée du 29 novembre 2012

M. Marcel Sottas demande comment cela se passe pour la mise en zone du terrain en zone d'intérêt général.

M. le Président répond que la mise en zone ne dépend pas des propriétaires mais de la Commune et des Services de l'Etat, que cela ne devrait pas poser de problème.

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent l'acquisition de cette parcelle de 3'700 m² pour un financement à hauteur de Fr. 600'000.- par emprunt de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le projet est accepté à la majorité, soit 75 voix et 2 abstentions.

Les deux personnes récusées rejoignent l'Assemblée à 21h21. M. le Président les informe du résultat du vote.

Point 3.

Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements 2013

Aucune question n'étant soulevée, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent l'approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements 2013 de voter par main levée.

Résultat du vote : Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2013 sont acceptés à la majorité, soit 78 voix et 1 abstention.

Point 4.

Nomination d'un nouvel organe de révision

M. le Président relève qu'il incombe à la Commission financière de proposer à l'assemblée un nouvel organe de révision.

M. Pierre Broye explique le processus, à savoir que des fiduciaires ont envoyé une lettre à la Commune pour exprimer leur intérêt. La Commission a par la suite, sur demande de la Commission financière, fait parvenir un courrier aux fiduciaires leur demandant de fournir un certain nombre d'informations telles que le portrait d'entreprise, les prestations et prix offerts, avec comme tâche principale la révision des comptes en fonction des directives du Service des communes et du contrôle de caisse, le prix demandé pour les prestations supplémentaires, le planning des travaux de révision, un bref CV des personnes qui s'occuperont du mandat ainsi qu'une liste de référence. Sur cette base, 6 offres ont été reçues. Elles ont été classées et évaluées, la meilleure note attribuée étant de 2.5, la moins bonne de 1.5.

La Commission financière propose de nommer la société Multifiduciaire, fondée en 1974 et occupant 20 personnes à Bulle et Fribourg. Elle forme des apprentis et la majorité des employés ont soit un brevet d'expert comptable soit une formation supplémentaire dans le domaine comptable. Cet organe de révision révisé les comptes notamment des Communes de Broc, Pont-la-Ville et Villars-s-Glâne, ainsi que des entreprises de l'Etat telles que l'ECAB et la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg. Ce qui a également plu dans l'offre déposée, c'est la possibilité de faire une identification des risques liés aux finances de la Commune et de proposer une analyse critique par rapport aux aspects financiers.

La nomination de Multifiduciaire est proposée pour la révision des comptes pour une période de 3 ans. Les honoraires annuels de Fr. 6'800.- sont inférieurs au montant inscrit au budget.

M. Pierre Aviolat demande si Multifiduciaire était à 2.5 et si d'autres fiduciaires avoisinaient ce chiffre.

M. Broye répond que Multifiduciaire a obtenu 2.5, il précise les taux des 5 autres organes de révision.

Cet objet ne suscitant pas d'autre question, M. le Président ajoute que le Conseil n'est pas impliqué, raison pour laquelle c'est la Commission financière qui a fait ce travail. La proposition est de donner le mandat à Multifiduciaire pour une période de 3 ans, ce qui est légal, avec possibilité de reconduire le mandat.

Procès-verbal – Assemblée du 29 novembre 2012

Il demande à celles et ceux qui acceptent la nomination de la société Multifiduciaire pour la révision des comptes communaux pendant les 3 prochaines années de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Accepté à l'unanimité.

Point 5.

Modification de l'article 30 – limite d'endettement – des statuts de l'Association intercommunale du bassin Sionge (AIS)

M. Jean-Claude Balmer, Conseiller communal en charge de l'eau et de l'épuration, indique qu'il s'agit du point 5 ayant fait l'objet d'un rectificatif par un tout-ménage, en raison du changement de la limite d'endettement qui passe de Fr. 25'000'000.- à Fr. 40'000'000.-. Il ajoute que certains projets dont celui de l'agrandissement de la station d'épuration de Vuippens seront soumis au vote populaire (référendum financier obligatoire) l'an prochain. Afin de pouvoir procéder à l'agrandissement total de la STEP de Vuippens, la limite d'endettement actuelle est trop faible et ne permettrait pas de construire avec la capacité souhaitée, et ce en fonction de la démographie croissante de toute la région. Il a donc été demandé de passer la limite d'investissement à 40 mios.

Ce qu'il faut également savoir, c'est que le comité de l'AIS a proposé cette augmentation en fonction des micropolluants, en prévision de la nouvelle loi à venir, le but étant d'éviter de devoir refaire une démarche pour demander une rallonge de 5 à 10 millions dans 3 à 5 ans. Le peuple votera pour le référendum quant à l'agrandissement ou non de la STEP. Ce soir on ne vote pas pour l'agrandissement de la station d'épuration mais pour la limite d'endettement.

M. Elie Fragnière demande des précisions quant aux investissements importants faits par l'AIS dans les années 1985. Il voudrait savoir où on en est au niveau des conduites de transport subventionnées, si tout a été amorti au niveau de l'AIS, cette information ne figurant pas dans les comptes.

M. Balmer répond que l'on paie toujours des annuités pour l'amortissement en fonction des investissements qui ont été faits pour les collecteurs principaux, ainsi que pour l'entretien et les réparations effectués dans divers secteurs du bassin de la Sionge. Les montants sont à disposition.

M. Elie Fragnière ajoute que l'Office fédéral avait obligé de faire des réserves pour la rénovation des grands collecteurs.

M. Jean-Claude Balmer répond qu'il n'est pas possible de donner l'état des réserves, qu'elles sont disponibles auprès du comité. Les budgets sont votés chaque année en fonction de ce qui est proposé et pour l'instant aucun supplément n'a été demandé pour des investissements complémentaires. Il s'agit seulement du fonctionnement. Le seul investissement à venir est l'agrandissement de la station d'épuration étant en sous-capacité par rapport à toutes les eaux qui lui sont concrètement envoyées. Un autre problème provient des eaux parasites puisqu'un certain pourcentage des communes n'a pas encore procédé à l'entier de la mise en séparatif, c'est pourquoi il y a un planning à respecter et que le crédit d'investissement dans le secteur de Gumefens vous a été proposé.

M. Fragnière souligne qu'il serait intéressant que le délégué de la commune informe l'Assemblée de la situation des amortissements des grands collecteurs appartenant à l'AIS.

M. Balmer répond qu'il se renseignera et transmettra les informations.

M. le Président ajoute qu'aujourd'hui on vote pour la modification des statuts de cette association qui regroupe différentes communes et gère la station d'épuration. En principe, ce sera aux citoyens d'aller voter pour cet agrandissement lors de la prochaine votation fédérale du mois de mars 2013.

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Président invite celles et ceux qui acceptent la modification de l'art. 30 des statuts de l'AIS passant la limite d'investissement de Fr. 25'000'000.- à Fr. 40'000'000.- de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : La modification de l'article 30 est acceptée à la majorité, soit 78 voix et 1 abstention.

Procès-verbal – Assemblée du 29 novembre 2012

Point 6.

Ratification de ventes de terrain (mise en conformité)

M. Yvan Maillard, Conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire, souligne qu'il s'agit d'une ratification de vente de terrain pour une mise en conformité des indices et distances aux limites. Les deux parcelles se situent en zone agricole, le morcellement proposé a été autorisé par l'autorité foncière car les bâtiments sont construits depuis longtemps. Les deux morcellements proposés concernent les parcelles 1121-1125 à Avry, la Commune cédant une emprise de 25 m² à M. et Mme Egger pour Fr. 500.-, ainsi que les parcelles 1121-1126, La Côte en Redon, la Commune cédant une emprise de 200 m² à M. Bugnon pour la somme de Fr. 3'600.-.

M. le Président précise que la mise en conformité nous a été demandée, raison pour laquelle ces bouts de terrain ont été vendus. Il demande à celles et ceux qui acceptent de ratifier ces ventes en bloc de s'exprimer par main levée. **Accepté à l'unanimité.**

Puis, il demande à celles et ceux qui acceptent les ratifications de vente de terrain pour les deux parcelles présentées de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Accepté à l'unanimité.

Point 7.

Informations du Conseil communal

M. le Président remercie l'Assemblée, au nom du Conseil communal, pour la confiance témoignée et ajoute qu'il est satisfaisant de constater que la population suit les propositions et investissements établis.

M. le Président confirme la tenue du Marché de Noël le samedi 1^{er} décembre, de 10h00 à 16h00 à la HAP. Pour 2013, il fait la remarque qu'en raison des travaux sur la HAP, le marché de Noël pourrait poser problème.

Le loto des enfants aura lieu le 2 décembre à la HAP, à 14h00. Le bénéfice sera principalement attribué au camp de ski des écoles.

La distribution gratuite des sapins de Noël se fera le 15 décembre à la déchetterie, de 10h00 à 12h00.

Le bureau communal sera fermé du 21 décembre au 6 janvier 2013. La Commune de Riaz assurera la vente des cartes CFF.

La déchetterie sera exceptionnellement fermée les 26 décembre et 2 janvier en raison des fêtes.

Il ajoute que les personnes concernées peuvent s'inscrire au repas des aînés du 16 décembre auprès de Mme Patricia Moret.

Le Président remercie l'ensemble des employés communaux, de l'administration et de l'édilité, pour le travail accompli en 2012, ainsi que les personnes œuvrant de près ou de loin pour la bonne marche de la Commune, le personnel de nettoyage et de conciergerie, les conductrices de bus et autres employés. Il remercie également les membres du Conseil communal pour le travail accompli.

Comme il n'y a pas de question, M. le Président invite l'Assemblée à passer aux divers.

Point 8.

Divers

Mme Patricia Moret fait la remarque que de nombreux chats ont disparus ces derniers mois, les personnes concernées se posent des questions. Elle demande à celles et ceux qui auraient vu quelque chose de l'annoncer à la Commune.

Procès-verbal – Assemblée du 29 novembre 2012

M. Jean-Claude Bussard qui relève que l'éclairage public brûle à longueur de nuit demande s'il serait possible de le diminuer et d'économiser cette ressource.

M. le Président répond qu'une étude a été faite lors de la législature précédente, avec un coût de Fr. 50'000.- à Fr. 60'000.-, avec un amortissement sur 10 à 15 ans. Il ne s'agit pas d'un investissement actuellement prioritaire pour la Commune, toutefois il sera discuté et repris ultérieurement.

M. Bussard demande un complément d'information quant au pourquoi du coût, alors qu'il s'agit d'abaisser l'éclairage et de faire des économies.

M. Yvan Maillard précise qu'il n'est pas possible de mettre un interrupteur sur chaque candélabre, que des automatismes demandant des équipements différents sont nécessaires. Ils devront être assainis en raison de leur âge et le Conseil communal est soucieux d'améliorer la situation et de la mise en route du projet.

M. Bussard demande s'il existe des prescriptions pour l'éclairage le long des routes cantonales.

M. Maillard répond qu'il y a effectivement des normes et des recommandations quant à la manière d'éclairer certaines zones, notamment les traversées de routes, et autres. Des améliorations sont à apporter au niveau des types de sources lumineuses. Il ajoute que l'Etat pousse les communes à trouver des solutions au niveau de l'éclairage public, mais également en ce qui concerne le chauffage et autres sources. C'est un souci considéré au niveau fédéral. M. le Président relève qu'il n'y a plus de pose de lampadaires dans les nouveaux quartiers.

Mme Patricia Moret fait la remarque que la Commune s'agrandit et demande s'il y a possibilité à ce que les heures d'ouverture du bureau communal soient élargies lorsque les employés sont présents.

M. le Président répond que lorsqu'une employée travaille à l'accueil elle ne peut pas faire autre chose, étant constamment interrompue. Il est nécessaire de fixer des heures d'ouverture afin que d'autres travaux puissent être exécutés lorsque le bureau est fermé. Le Conseil communal prend note de la demande.

Marcel Sottas demande un complément d'information quant à la nouvelle loi sur l'instruction publique et la suppression d'écoles. Il demande s'il y aura une consultation et quel est l'avis du Conseil quant à une fermeture d'école (Gumefens ou autre).

M. le Président répond que le projet de nouvelle loi scolaire doit encore passer devant les députés et n'entrera en vigueur qu'en 2015-2016. Il précise qu'il n'y a pas d'exigence de fermeture des sites scolaires mais des demandes de regroupement ou de fusion des cercles scolaires.

Par ailleurs, les transports scolaires ne devraient plus être pris en charge par l'Etat et devront être assumés par la Commune avec des conducteurs au bénéfice de permis professionnels. Pour les enseignants qui voudront aller dans la salle de gym, alors qu'ils ne sont pas sur le site d'Avry, il sera peut-être nécessaire d'engager un chauffeur professionnel. Il y aura des difficultés au niveau des déplacements et de la centralisation, mais pas au niveau des écoles. La tendance est à la rationalisation mais dans l'immédiat, il n'y a pas de contrainte de temps, ni de délai.

M. Elie Fragnière demande un complément d'information quant aux résultats des captages de Gumefens et Marsens. Il fait également la remarque qu'il serait bien de procéder au goudronnage.

M. Jean-Claude Balmer répond qu'il n'y a pas de résultats disponibles car les pompes ne sont pas encore installées dans les puits, il y a uniquement les drains captant horizontaux avec des résultats de plus de 100 l/min. Pour les puits verticaux situés sur la partie de la source des Jorettes et vers la cabane des bûcherons, les pompes n'ont pas encore été installées. Des essais sont toutefois effectués mais il n'est pas possible de préciser le nombre de l/min. Il faudra s'appuyer sur une période appelée étiage, avec un temps de pompage sur une année pour établir exactement le nombre de l/min. Les prévisions sont excellentes et en raison des précipitations actuelles les débits sont très intéressants, même sur le PSG1, puits sous le Gibloux. Quant à l'entreprise, et ce malgré le fait que nous les poussions, les travaux n'avancent pas. M. le Président ajoute que les travaux ont été stoppés en raison de subventions à vide, le chantier a toutefois repris.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président remercie le Club des Dames qui va servir le verre de l'amitié et transmet ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et 2013.

L'Assemblée est levée à 21h52.

M. Grivel remercie le Syndic au nom du Conseil communal pour tout le travail effectué et sa disponibilité, sous de vifs applaudissements par l'Assemblée.

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 8 janvier 2013.

Comptes 2012 - Fonctionnement

Comptes de fonctionnement			Comptes 2012		Budget 2012		Comptes 2011	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	671'008	155'052	658'629	142'617	636'803	141'671
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS		117'805	0	107'212	0	106'049	0
02	ADMINISTRATION GENERALE		549'553	155'052	540'569	142'617	528'300	141'671
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		3'650	0	10'848	0	2'454	0
	Excédents de charges ou de produits			515'956		516'012		495'133
1	ORDRE PUBLIC		137'497	103'247	143'756	49'500	72'173	44'696
12	JUSTICE	C. Tornare	4'478	0	6'000	0	4'236	0
14	POLICE DU FEU	M. Schmutz	73'498	28'247	92'216	29'500	60'639	31'196
15	MILITAIRE	Y. Maillard	0	0	12'500	0	0	0
16	PROTECTION CIVILE	Y. Maillard	59'521	75'000	33'040	20'000	7'298	13'500
	Excédents de charges ou de produits			34'251		94'256		27'478
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	M.-C. Fragnière	2'091'210	141'501	2'079'376	131'093	2'042'951	129'703
20	ECOLE ENFANTINE		159'556	26'832	164'105	23'500	151'766	27'337
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE		1'311'487	96'309	1'311'379	89'593	1'289'874	83'765
22	ECOLEES SPECIALISEES		283'437	0	284'604	0	274'398	0
23	FORMATION PROFESSIONNELLE		33'574	0	30'254	0	25'302	0
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE		303'156	18'360	289'034	18'000	301'612	18'601
	Excédents de charges ou de produits			1'949'709		1'948'283		1'913'248
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	107'674	2'780	120'970	1'000	119'295	1'235
30	CULTURE		56'662	0	64'753	0	66'640	0
34	SPORTS	M. Grivel	44'314	2'780	47'983	1'000	44'447	1'235
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		1'540	0	2'834	0	2'387	0
39	CULTE, EGLISE		5'157	0	5'400	0	5'822	0
	Excédents de charges ou de produits			104'894		119'970		118'060
4	SANTE	F. Morard	437'837	22'990	415'341	10'000	391'746	32'723
40	HOPITAUX		82'230	0	82'616	0	74'095	0
41	HOMES MEDICALISES		280'046	0	266'923	0	240'375	0
44	SOINS AMBULATOIRES		49'652	0	49'652	0	47'849	0
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES		25'755	22'990	16'000	10'000	29'285	32'723
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES		154	0	150	0	144	0
	Excédents de charges ou de produits			414'847		405'341		359'023
5	AFFAIRES SOCIALES	F. Morard	751'187	30'987	786'819	12'000	740'025	30'704
50	AVS/APG/AVASSURANCE CHOMAGE		676	1'492	0	0	1'413	245
52	CAISSE MALADIE ET ACCIDENTS		1'307	13'867	5'000	4'000	25'341	6'132
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	M.-C. Fragnière	49'175	15'629	58'750	3'500	44'894	12'993
55	INVALIDITE		364'688	0	385'065	0	334'478	0
56	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION DE LOGEMENTS		20'795	0	20'000	0	22'245	0
57	PERSONNES 3EME AGE		5'637	0	6'000	0	7'407	0
58	AIDE SOCIALE		308'911	0	312'005	4'500	304'247	11'334
	Excédents de charges ou de produits			720'200		774'819		709'321

Comptes 2012 - Fonctionnement

Comptes de fonctionnement			Comptes 2012		Budget 2012		Comptes 2011	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F. Morard	496'021	28'653	495'878	28'600	438'018	32'849
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		425'709	10'265	415'095	4'000	368'188	14'169
65	TRAFIC REGIONAL		70'312	18'388	80'783	24'600	69'830	18'680
Excédents de charges ou de produits				467'367		467'278		405'169

7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		773'747	692'902	713'379	627'900	739'207	694'838
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	J.-C. Balmer	243'885	221'417	163'858	160'500	223'529	215'204
71	PROTECTION DES EAUX	J.-C. Balmer	305'879	305'879	323'000	323'000	325'568	325'568
72	ORDURES MENAGERES	M. Schmutz	174'704	145'630	169'213	136'400	152'893	140'678
74	CIMETIERE	M. Schmutz	654	3'600	1'368	0	1'481	2'200
75	CORRECTION EAUX, ENDIGUEMENTS	Y. Maillard	5'364	0	13'627	0	5'885	0
78	PROTECTION DE LA NATURE	Y. Maillard	1'906	0	3'000	0	8'782	0
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	41'355	16'377	39'313	8'000	21'069	11'188
Excédents de charges ou de produits				80'845		85'479		44'369

8	ECONOMIE		245'720	188'003	234'651	160'376	217'651	145'923
80	AGRICULTURE	M. Grivel	4'033	0	3'232	0	785	0
801	ALPAGE (exploitation)	M. Grivel	9'382	20'956	13'989	21'000	9'826	21'641
81	FORETS	M. Schmutz	167'047	167'047	139'376	139'376	124'282	124'282
83	TOURISME	Y. Maillard	65'258	0	78'054	0	82'758	0
Excédents de charges ou de produits				57'717		74'275		71'728

9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	1'602'221	5'951'152	1'268'203	5'688'835	1'763'586	5'910'526
90	IMPOTS		32'533	4'171'623	29'000	4'064'400	40'821	4'271'710
930	PEREQUATION FINANCIERE		0	297'932	0	297'932	0	264'329
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES		618'053	648'611	635'215	627'290	586'636	589'853
941	IMMEUBLE ECOLE LE BRY	M. Schmutz	11'810	10'446	29'886	10'000	13'724	9'900
9420	IMMEUBLES DIVERS	M. Schmutz	1'904	960	2'800	960	1'581	960
9421	ECOLE Y. C. BAT. COMMUNAL GUMEFENS	M. Schmutz	195'970	227'506	193'805	225'805	193'937	226'686
943	IMMEUBLE COMMUNAL AVRY	M. Schmutz	316'558	318'506	231'725	270'920	323'785	331'139
944	PARCHETS	M. Grivel	8'156	42'072	8'200	42'000	4'996	42'012
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	M. Schmutz	64'469	97'795	60'872	86'200	68'360	103'533
946	HALLE LE BRY	M. Schmutz	26'461	750	3'700	750	24'725	750
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	326'308	134'952	73'000	62'578	505'020	69'655
Excédents de charges ou de produits			4'348'931		4'420'632		4'146'941	

Récapitulation			Comptes 2012		Budget 2012		Comptes 2011	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
TOTAUX FONCTIONNEMENT			7'314'121	7'317'267	6'917'001	6'851'920	7'161'455	7'164'868
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	671'008	155'052	658'629	142'617	636'803	141'671
1	ORDRE PUBLIC		137'497	103'247	143'756	49'500	72'173	44'696
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	M.-C. Fragnière	2'091'210	141'501	2'079'376	131'093	2'042'951	129'703
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	107'674	2'780	120'970	1'000	119'295	1'235
4	SANTE	F. Morard	437'837	22'990	415'341	10'000	391'746	32'723
5	AFFAIRES SOCIALES	F. Morard	751'187	30'987	786'819	12'000	740'025	30'704
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F. Morard	496'021	28'653	495'878	28'600	438'018	32'849
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		773'747	692'902	713'379	627'900	739'207	694'838
8	ECONOMIE		245'720	188'003	234'651	160'376	217'651	145'923
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	1'602'221	5'951'152	1'268'203	5'688'835	1'763'586	5'910'526
Excédents de charges ou de produits de fonctionnement			3'146			65'081	3'412	

Comptes 2012 - Investissements

Compte d'investissement		Comptes 2012		Budget 2012		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION C. Tornare	-	-	-	-	19'625	-
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	-	-	-	-	19'625	-
Excédents de charges ou de produits		-	-	-	-	-	19'625

1	ORDRE PUBLIC	-	-	15'000	-	-	-
15	MILITAIRE Y. Maillard	-	-	15'000	-	-	-
Excédents de charges ou de produits		-	-	-	15'000	-	-

2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION M.-C. Fragnière	69'000	-	80'000	-	31'361	-
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	69'000	-	80'000	-	31'361	-
Excédents de charges ou de produits		-	69'000	-	80'000	-	31'361

3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS Y. Maillard	5'005	-	340'000	-	40'000	-
34	SPORTS M. Grivel	5'005	-	280'000	-	-	-
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES	-	-	60'000	-	40'000	-
Excédents de charges ou de produits		-	5'005	-	340'000	-	40'000

6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS F. Morard	90'270	-	200'000	-	26'710	-
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	90'270	-	200'000	-	26'710	-
Excédents de charges ou de produits		-	90'270	-	200'000	-	26'710

7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	64'508	132'811	927'000	216'900	291'946	41'743
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU J.-C. Balmer	1'192	35'000	773'000	205'500	-	12'500
71	PROTECTION DES EAUX J.-C. Balmer	49'675	97'811	124'000	11'400	278'242	29'243
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Y. Maillard	13'640	-	30'000	-	13'704	-
Excédents de charges ou de produits		68'304			710'100		250'203

8	ECONOMIE	205'000	-	271'713	-	-	-
80	AGRICULTURE M. Grivel	205'000	-	205'000	-	-	-
83	TOURISME Y. Maillard	-	-	66'713	-	-	-
Excédents de charges ou de produits		-	205'000	-	271'713	-	-

Récapitulation		Comptes 2012		Budget 2012		Comptes 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
TOTAUX DES INVESTISSEMENTS		433'782	132'811	1'833'713	216'900	409'642	41'743
0	ADMINISTRATION C. Tornare	-	-	-	-	19'625	-
1	ORDRE PUBLIC	-	-	15'000	-	-	-
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION M.-C. Fragnière	69'000	-	80'000	-	31'361	-
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS Y. Maillard	5'005	-	340'000	-	40'000	-
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS F. Morard	90'270	-	200'000	-	26'710	-
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	64'508	132'811	927'000	216'900	291'946	41'743
8	ECONOMIE	205'000	-	271'713	-	-	-
Excédents de charges ou de produits		-	300'971	-	1'616'813	-	367'899

Comptes 2012 - Bilan

B I L A N		2012		2011	
		Doit	Avoir	Doit	Avoir
1	ACTIF				
10	DISPONIBILITES	2'307'947		1'376'984	
11	DEBITEURS	1'620'863		2'091'902	
12	PLACEMENTS	4'997'738		5'112'670	
13	ACTIFS TRANSITOIRES	59'377		50'454	
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	5'198'845		5'509'644	
2	PASSIF				
20	ENGAGEMENTS COURANTS		377'038		150'917
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME		7'501'108		7'657'874
24	PROVISIONS		160'000		160'000
25	PASSIFS TRANSITOIRES		221'210		287'423
28	RESERVES		1'990'604		1'953'775
29	FORTUNE		3'934'810		3'931'664
TOTAUX DU BILAN		14'184'770	14'184'770	14'141'653	14'141'653



Comptes 2012 - Commentaires

Commentaires et détails des Comptes de fonctionnement 2012

Les commentaires décrits dans les comptes 2012 ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par chapitre, par rapport au budget 2012 et aux comptes 2011, ainsi que de donner quelques chiffres pour information. Le nombre d'habitants de notre commune au 31.12.2012 est de 1'667 personnes, soit 20 de plus qu'en 2011. Par contre, la population légale 2011 prise en compte pour les pots communs est de 1'631 personnes.

(Une partie des chiffres donnés en comparaison est ajustée au Fr. 1'000.-)

L'exercice 2012 se boucle avec un bénéfice de Fr. 234'373.00

avant amortissements supplémentaires comptabilisés de Fr. 231'226.75

Le résultat 2012 est qualifié de bon par le Conseil communal. Si l'on ajoute le déficit prévu au budget de Fr. 65'000.-, on remarque une différence positive d'environ Fr. 296'000.-. En tenant compte de la future charge de l'investissement pour la HAP, dès 2014, de Fr. 150'000.-, on note encore une marge avant augmentation du taux d'impôts, *(sous réserve des charges cantonales)*.

Voici en quelques lignes les explications de cette différence, par rapport au budget 2012 :

Total des charges des associations de communes : Fr. 929'000.-
Budgétisées à : Fr. 983'000.-, différence : Fr. - 54'000.-

Impôts personnes physiques : Fr. 2'920'000.-
Budgétisés à Fr. 3'190'000.-, différence : Fr. - 270'000.-

Impôts irréguliers (prestations et bénéfice en capital, mutations et gains immobiliers) : Fr. 574'000.-
Budgétisés à Fr. 180'000.-, différence : Fr. + 394'000.- *(Comptes 2011 : Fr. 336'000.-)*

Dépenses non spécifiées *(compétence du Conseil communal)* : Fr. - 70'000.- *(non utilisée)*

Divers (police du feu, militaire, tourisme et réserves) : Fr. - 48'000.-

Informations :

Total des charges cantonales : Fr. 1'838'000.- *(conforme au budget)*

Détails des amortissements supplémentaires comptabilisés à hauteur de **Fr. 231'226.75**, comprenant :

Véhicule pompiers (solde)	Fr. 40'110.90
Appel d'offre HAP (solde)	Fr. 5'005.00
Ouvrage génie civil (routes)	Fr. 145'000.00
Véhicules et machines édilité (solde)	Fr. 41'110.85

Le bénéfice présenté à l'assemblée communale est de Fr. 3'146.25 cts

Chapitre 0 : Administration

Traitements et jetons du Conseil communal, en hausse de Fr. 8'000.-, pour un total de Fr. 88'000.-
Révision des comptes-organe de contrôle : Fr. 6'800.-
Traitement du personnel administratif : Fr. 263'000.-
Prestations de tiers *(informatique)* en hausse de Fr. 7'000.- pour un total de Fr. 27'000.-

Comptes 2012 - Commentaires

Chapitre 1 : Ordre public

Salaires et soldes pompiers : Fr. 23'000.-

Taxe d'exemption du service pompier : Fr. 25'000.-

Réserve protection civile au bilan : Fr. 794'000.- (*prélevé sur le compte réserve Fr. 51'000.-, soit 34 places*)

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Subvention cantonale des transports : Fr. 86'000.- (*salaires, carburant, assurance, impôts et entretien*)

Traitement des chauffeurs de bus, y compris cours : Fr. 48'000.-

Traitement conciergerie des écoles d'Avry et du Bry : Fr. 25'000.-

Bourses d'apprentissage et d'études : Fr. 18'000.- (*soit 60 jeunes à Fr. 300.-*)

Chapitre 3 : Culte culture et loisirs

Participation aux dépenses du conservatoire : Fr. 39'000.-, en diminution de Fr. 10'000.- (*comptes 2011*)

Dons aux sociétés à but culturel : Fr. 13'000.-

Dons aux sociétés sportives : Fr. 19'000.-

Charges HAP : chauffage : Fr. 7'000.-, eau : Fr. 2'000.-, électricité : Fr. 5'000.-

Chapitre 4 : Santé

Frais financiers pour personnes en home médicalisé : Fr. 32'000.- (*comptes 2011 : Fr. 37'000.-*)

Nombre de résidents pour la commune de Pont-en-Ogoz au 31.12.2012 : 8 personnes

Chapitre 5 : Affaires sociales

Invalité, participation pour personnes handicapées ou inadaptées : Fr. 365'000.-

Participation au service social la Gruyère : Fr. 143'000.-

Participation aux services d'aide familiale : Fr. 120'000.-

Chapitre 6 : Transports et communications

Traitement du personnel édilitaire : Fr. 152'000.-

Frais d'éclairage public : Fr. 24'000.-

Heures de déneigement : Fr. 45'000.- (*3 tracteurs équipés par la commune, comprenant lames, chaînes et sableuses*)

Gravier et sel : Fr. 24'000.-

Participation au trafic régional : Fr. 46'000.-

Abonnements CFF : Fr. 24'600.- (*2 abonnements journaliers*), déficit : Fr. 6'000.- (*déficit 2011 : Fr. 4'000.-*)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement

70 Approvisionnement en Eau

Taux de couverture du compte eau claire 91%, limite imposée par le canton 70%

Location compteurs et abonnements : Fr. 84'000.-

Vente d'eau : Fr. 91'000.-

71 Protection des Eaux

Total des taxes d'épuration : Fr. 303'000.-

Attribution à la réserve de Fr. 128'000.- (*réserve au bilan : Fr. 846'000.-*)

Coût de participation à la STEP : Fr. 83'000.-

72 Ordures Ménagères

Taux de couverture du compte ordures ménagères 83%, limite imposée par le canton 70%

Frais de ramassage des ordures ménagères : Fr. 138'000.-, en augmentation de Fr. 8'000.-

Produit taxes de base : Fr. 63'000.- et taxes proportionnelles « au sac » : Fr. 53'000.-

79 Aménagement du Territoire

Honoraires géomètres : Fr. 25'000.- (*divers, décompte nouvelle numérisation, Le Bry, solde frais nomenclature*)

Autorisations de construire et de démolir : Fr. 16'000.-

Comptes 2012 - Commentaires

Chapitre 8 : Economie

Salaire alpage et travaux annexes : Fr. 7'000.-
 Loyers estivage : Fr. 10'000.- (*moyenne 40 génisses*) et subvention fédérale d'estivage : Fr. 11'000.-
 Produits vente de bois et copeaux : Fr. 127'000.-
 Prestations entreprises forestières : Fr. 120'000.- et participations forestier : Fr. 21'000.-
 Prélèvement sur le fond de réserve des forêts : Fr. 14'000.- (*montant de la réserve au bilan : Fr. 91'000.-*)
 Participation à Gruyère Tourisme : Fr. 13'000.- et contribution ARG : Fr. 47'000.-

Chapitre 9 : Finances et Impôts

Impôts (Taux 75% - personnes physiques et morales)

Produit des impôts personnes physiques : Fr. 2'920'000.-, en diminution de Fr. 270'000.-
 Produit des impôts personnes morales : Fr. 72'000.-
 Contributions immobilières : Fr. 404'000.-, en hausse de Fr. 10'000.-
 Impôt sur les gains et mutations immobilières : Fr. 283'000.- (*comptes 2011 : Fr. 266'000.-*)
 Impôt sur les prestations en capital : Fr. 241'000.- (*comptes 2011 : Fr. 69'000.-*)
 Impôt sur les chiens : Fr. 12'000.-
 Impôt cantonal sur les véhicules : Fr. 152'000.- (*reçu du canton*)

Total impôts : Fr. 4'172'000.-, en diminution de Fr. 100'000.- par rapport au comptes 2011

Charges d'intérêts et frais : Fr. 190'000.-
 Amortissements obligatoires : Fr. 422'000.-
 Intérêts des capitaux : Fr. 5'000.-

Immeubles communaux / Parchets

Bénéfice immeuble communal Avry : Fr. 2'000.- (*intérêts et amortissement de Fr. 209'000.-*)
 Bénéfice immeuble la Cornache : Fr. 33'000.- (*intérêts et amortissement de Fr. 30'000.-*)
 Bénéfice immeuble ancienne école Gumefens : Fr. 31'000.- (*intérêts et amortissement de Fr. 148'000.-*)
 Bénéfice sur parchets : Fr. 34'000.- (*terre agricole*)

Chapitre 99 : Postes non ventilables

Amortissements bus scolaires : Fr. 69'000.- (*pris sur la réserve*)
 Recette extraordinaire du canton pour la 2^{ème} année d'école enfantine : Fr. 59'000.- (*prévu au budget*)
 Dépenses, compétence du Conseil communal : Fr. 70'000.- (*non utilisées*)

Michel Grivel

Objets à voter en Assemblée

Nouvel investissement 2013

Véhicule édilitaire

Après de longs hivers et loyaux services, le Ladog âgé de 29 ans, n'étant plus fonctionnel, l'achat d'un nouveau véhicule édilitaire s'avère nécessaire.

Le Conseil communal vous propose l'achat d'un engin de type « tracteur communal » conçu pour s'acquitter en toute saison des travaux les plus difficiles avec la plus grande fiabilité possible.

En outre, l'engin propose plusieurs applications optionnelles, afin d'assumer les tâches journalières que comprend le programme de l'édilité, tels que :

Saison estivale

- Tondeuse à gazon
- Balayeuse pour les trottoirs et petites places
- Transports divers
- Plusieurs applications selon exigences

Saison hivernale

- Chasse-neige pour les trottoirs et petites places
- Sablage et salage des trottoirs et autres petites places



Investissement total proposé :

Fr. 90'000.- TTC

Financé par la caisse communale



Nouvel investissement 2013

Isolation périphérique du bâtiment communal « La Cornache »

En raison de sérieux problèmes de moisissure rencontrés à l'intérieur du bâtiment, le Conseil communal vous propose l'assainissement global de l'immeuble.

Investissement total proposé d'environ :

Fr. 250'000.- TTC

Financement par emprunt bancaire



Objet à voter en Assemblée

Adoption des statuts d'une association intercommunale

REGIONALISATION DES SPORTS EN GRUYERE

Sous l'égide de l'Association régionale de la Gruyère (ARG), la création d'une nouvelle Association intercommunale « Sports en Gruyère » est proposée à l'ensemble des communes du district de la Gruyère. Le but de cette nouvelle Association est de répartir les coûts de fonctionnement des principales installations sportives sises en Gruyère, à savoir la piscine et la patinoire de Bulle, la piscine de Charmey, ainsi que la piscine de Broc. Cette idée se fonde principalement sur la thèse qu'il n'appartient pas seulement aux communes-sièges d'une infrastructure sportive de supporter l'intégralité des coûts de fonctionnement, sachant que ceux-ci sont déficitaires. Partant, les Communes de la Gruyère, bénéficiant également des infrastructures précitées, tant au niveau de la population que des cercles scolaires, sont appelées en solidarité pour le maintien de ces infrastructures sportives. Aussi, la clé de répartition prévue par les statuts consiste à ce que les communes-sièges prennent à leur charge la moitié des déficits et que l'autre moitié soit répartie entre toutes les communes de la Gruyère, les communes-sièges étant à nouveau sollicitées.

Pour notre commune de Pont-en-Ogoz, l'adhésion à cette nouvelle association intercommunale, laquelle ne peut exister que si l'ensemble des communes de la Gruyère y participe, impliquera une augmentation des charges annuelles estimées à quelque Fr. 10.51 par habitant, soit Fr. 17'000.--.

Afin de ne pas alourdir le présent bulletin communal, vous pourrez consulter les statuts à adopter, soit directement auprès de l'Administration communale, à 1644 Avry-devant-Pont, soit sur le site internet de la Commune : http://www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/?action=showevent&event_id=668098.

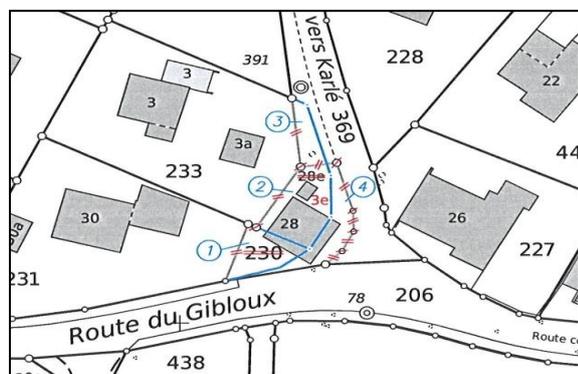
Mise en conformité et transfert de propriété

Nous vous communiquons, à titre d'information, les modifications de limite pour adaptation à l'état des lieux qui ont pris effet en 2012.

Verbal N° 2122 11 001264

Parcelles : 1376 et 1237 – Sur Charmont

L'emprise de **11m²** sur la parcelle communale art. 1237 RF est vendue à M. Martin Pugh et Mme Chanele Staehlin Pugh, art. 1376 RF, pour la somme de Fr. 880.-.



Verbal no. 2122 111245

Parcelles : 230, 231, 233 et 369 – Intersection Route vers Karlé et Route du Gibloux

75 m² de la parcelle art. 230 RF sont joints à l'art. 231 RF, propriété de M. Blaise Allemann, pour la somme de Fr. 6'000.-.

126 m² de la parcelle art. 230 RF et **42 m²** de la parcelle art. 369 RF sont joints à la parcelle 233, propriété de M. Jean-Jacques Reynaud et de Mme Monique Reynaud, pour la somme de Fr. 13'440.-.

Informations communales

INAUGURATION



Nouvelles tenues et nouveau véhicule
du corps des sapeurs-pompiers de Pont-en-Ogoz



10^{ème} anniversaire de la fusion
du corps des sapeurs-pompiers

Samedi 8 juin 2013 de 9h à 12h

Place de l'Eglise Avry-dt-Pont

Avec la présence de M. le Préfet Patrice Borcard et du Directeur de l'ECAB
M. Jean-Claude Cornu, pour l'inauguration officielle.

Venez profiter d'un moment agréable en compagnie des sapeurs-pompiers de la
commune, qui se feront un plaisir de partager avec vous leur savoir en vous
montrant quelques techniques d'extinctions.

Un verre de l'amitié vous sera servi à cette occasion !

Mise au concours d'un poste de chauffeur de bus (h/f)



Suite à la démission de la titulaire, la Commune de Pont-en-Ogoz met
au concours le poste de chauffeur de bus (h/f) pour la rentrée scolaire
2013-2014.

Cette activité requiert de la disponibilité en journée pour remplacer
l'une ou l'autre des conductrices en cas de maladie ou d'absence.
Suivant les disponibilités, un nombre minimum d'heures de travail
pourra être convenu.

Pour tout renseignement complémentaire, Mme Marie-José Gapany,
responsable des transports, tél. no 079 – 377 57 78, et Mme Marie-
Claire Fragnière, Conseillère communale responsable des écoles,
tél. no. 079 – 396 52 11, se tiennent volontiers à disposition.

Les offres de service sont à adresser par écrit au Conseil communal,
Route de l'Eglise 13 – 1644 Avry-devant-Pont, jusqu'au 16 juin 2013.

Nous vous remercions par avance de votre intérêt et nous réjouissons d'ores et déjà de vos nouvelles.

Informations communales

REGLEMENT INFORMATIONS SUR LES PLANTATIONS ET CLOTURES

(mise à jour de l'information parue dans le journal communal de juin 2011 compte tenu de la nouvelle législation au 1^{er} janvier 2013.)

Dans le cadre de l'aménagement des parcelles, le Conseil communal de Pont-en-Ogoz attire votre attention sur la réglementation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 sur le territoire fribourgeois. En effet, si les règlements communaux d'urbanisme (RCU) appliqués sur le territoire communal se contentent de prévoir des règles générales en rapport avec les plantations, telles l'utilisation d'essences indigènes ou le fait de ne pas entraver les vues éloignées des parcelles voisines, ils ne s'expriment pas sur les distances et hauteurs des plantations et/ou autres clôtures, lesquelles sont fixées dans la loi cantonale d'application du code civil (LACC).

I. Distances entre voisins

En dehors des règles spécifiques au quartier de Villarvassaux, la réglementation communale ne fixe pas de distances. C'est bien la LACC qui fixe les règles utiles en droit du voisinage. Ainsi, les distances suivantes aux limites doivent être respectées, à défaut de dérogation convenue entre voisins :

I.1 Plantations et arbres

A moins de 10 mètres de la limite, une plantation ne peut avoir une hauteur supérieure au double de sa distance à la limite du fonds voisin (par exemple, un arbre situé à 4 mètres de la limite ne saurait avoir une hauteur supérieure à 8 mètres).

Toute plantation qui ne respecterait pas ce principe devrait, à la demande du propriétaire du fonds voisin, être corrigée ou supprimée si elle date de moins de 20 ans.

I.2 Haies vives

Les haies vives doivent être plantées à une distance minimale de **60 centimètres** de la ligne séparative du fonds voisin et, à une telle distance, elles ne peuvent excéder une hauteur de **1,20 mètre**. Elles doivent en principe être taillées tous les deux ans.

I.3 Clôtures

Les clôtures peuvent être établies dans l'alignement des bornes, à condition de ne pas excéder **1,20 mètre** de hauteur. Pour une hauteur supérieure, elles doivent être reculées d'autant par rapport à la limite du fonds voisin.

II. Distances aux routes

Pour les propriétés bordant une route, la loi cantonale sur les routes (LR) impose les règles de principe suivantes, faute de dérogation du Conseil communal :

II.1 Plantations et arbres

La plantation de tout arbre doit respecter une distance minimale de **5 mètres** du bord de la chaussée (art. 95 LR). Par ailleurs, les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée.

II.2 Haies vives

Selon l'art. 94 LR, sur les tronçons rectilignes, les **branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 mètre du bord de la chaussée** le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre.

A cette distance, les haies vives ne doivent pas s'élever à plus de **90 centimètres** au-dessus du niveau de la chaussée.

Informations communales

II.3 Murs et clôtures

Les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhausés à moins de **1,65 mètre du bord de la chaussée** le long des routes publiques (cf art. 7 LR). A cette distance, la hauteur maximale ne doit pas excéder **1 mètre** (art 93a LR).

Les clôtures légères seulement, telles que les clôtures à bétail ou piquets reliés de fils ou lattes de bois, ou provisoires, peuvent être érigées à **75 centimètres du bord de la chaussée** des routes communales et chemins publics. A noter encore que les clôtures en fil de fer barbelé sont interdites.

Nous profitons de ces rappels pour rendre attentifs les propriétaires fonciers à la nécessité de mettre en conformité les haies vives bordant une route. Il en va de la sécurité des usagers et des enfants !

Si nul n'est censé ignorer la loi, nous espérons toutefois que les indications précitées en matière de distances et hauteurs pour toute plantation ou clôture de séparation, permettront de vous aider lors de vos aménagements extérieurs ainsi que pour l'entretien et les coupes régulières.

Le Conseil communal

Petit rappel concernant la détention de chiens – Base de données ANIS

Conformément au règlement sur la détention et l'imposition des chiens de la Commune de Pont-en-Ogoz, nous nous permettons de vous rappeler que toute personne détentriche d'un chien doit l'annoncer au contrôle des habitants de la commune ainsi que dans ANIS, banque de données indépendante pour les animaux de compagnie, opérationnelle sur tout le territoire Suisse.

ANIS sert de registre fiscal pour le prélèvement de l'impôt.

Il en va de même pour toute modification concernant l'inscription de votre chien, à savoir son décès, qui doit également être notifié dans cette même banque de données, sans quoi des impôts communaux pourraient vous être facturés à tort.



ANIS est une organisation sans but lucratif, elle est soutenue par les organisations partenaires suivantes :

- Société des Vétérinaires Suisses SVS
- Société Cynologique Suisse SCS
- Protection Suisse des Animaux PSA
- Association Suisse pour la Médecine des Petits Animaux ASMPA

Adresses utiles :

ANIS : <http://www.anis.ch/fr/accueil/actualite/>

Règlement communal : <http://www.pont-en-ogoz.ch/fr/admin/legislation/>

Avec le retour des beaux jours, et ce par respect pour les riverains concernés, nous nous permettons de vous rappeler que les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse dans certains secteurs de la commune (page 2 du règlement communal), et également sur le parcours du Sentier du Lac.

D'autre part, il incombe à tout propriétaire de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet.

Informations communales

Recyclage du vieux papier et des cartons

Exigences qualitatives posées au vieux papier Déchetterie de Le Bry



Type de collecte – Mélange de papier et carton

- Le papier et le carton peuvent être préparés simultanément, mais ils doivent être attachés séparément.
- Le matériel doit être attaché au moyen d'une ficelle et non pas mis dans des sachets, sacs ou boîtes.
- Les cartons doivent être aplatis et mis en lots.

Exigences qualitatives :

Collecte mélangée de papier	Collecte mélangée de carton
Journaux Pages de livres sans reliure (dos) Listes informatiques Enveloppes avec ou sans fenêtre Photocopies Brochures / illustrés Papier de correspondance Papier à notes Prospectus / insertions de journaux Papier recyclé Annuaire téléphoniques	Enveloppes de carton et de carton ondulé Cartons à œufs Cartons plats Cartons à fruits Cartons à légumes Boîtes en carton et en carton ondulé <i>(s.v.p. aplatir et mettre en lots)</i> Papier d'emballage

Non recyclable pour l'industrie du papier et du carton – A mettre dans les sacs officiels

Papier cadeau enduit Papier à fleur Etiquettes Papier filtre Enveloppes photos Papier ménage Autocollants Papier carbone Serviettes / mouchoirs en papier Nappes en papier Langes en papier	Papier goudronné Emballages de biscuits Sacs pour aliments d'animaux Sachets de café ou de thé Emballages du lait ou de jus de fruit Sachets à soupe Emballages de produits congelés (<i>enduits, stratifiés</i>) Sacs en papier résistant à l'eau Tambours de poudre à lessive Sacs à ciment Autres déchets que le papier...
---	---

Rappel :

Les plastiques ne sont plus admis et doivent être placés dans les sacs officiels rouges.

Informations communales

Déchetterie de Le Bry en chiffres

Volume des déchets en 2012

Sacs officiels	240.98 Tonnes
Objets encombrants	900 Kilos
Bois	63.94 Tonnes
Gazon	237.8 M ³
Branches	285 M ³
Papier & carton	113.50 Tonnes
Peinture	1'760 Kilos
Appareils électriques	2'429 Kilos
Piles	181 Kilos
Néons	55 Kilos
Boîtes aluminium et fer blanc	2'800 Kilos
Décharges contrôlées pour déchets inertes	85.97 Tonnes



Total en kilo par
habitant : **307.45**

Total en m³ par
habitant : **0.3136**



Huiles : 10 futs de 200 litres
Capsules Nespresso : 6 containers

• coup de balai Commune de **PONT-en-OGOZ**

Samedi 13 avril 2013

OPERATION DE NETTOYAGE DES RIVES DU LAC
et SOINS DES RUISSEAUX sur la commune

Pour une participation active, mettez de bonnes chaussures,
munissez-vous d'une paire de gants,
choisissez un lieu et rejoignez-nous!

07h30 Cabane des Pêcheurs + Gumefens
08h30 Cabane des Pêcheurs pour soigner les ruis
08h30 Quartier de Villersvaudois
08h30 Ile St. Pierre (Le Bry)
08h30 Parcours de Vieux Gumbert
08h30 Chêne de Vieux

Région effect par la commune
Organisation: la société de Pêche
Une équipe sera à l'écoute

Participez
aux actions citoyennes de nettoyage
et de soins en relevant nos espaces publics

www.baloi.ch

s a d e f

ACTION COUP DE BALAI

Un tout grand M E R C I aux personnes qui ont
participé à la manifestation 2013, ayant ainsi activement
contribué au nettoyage des rives du Lac !

Environ 140 participants ont retroussé leurs manches pour
donner un coup de balai d'une grande efficacité !

Informations communales

FRIGAZ DEVELOPPE SON RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

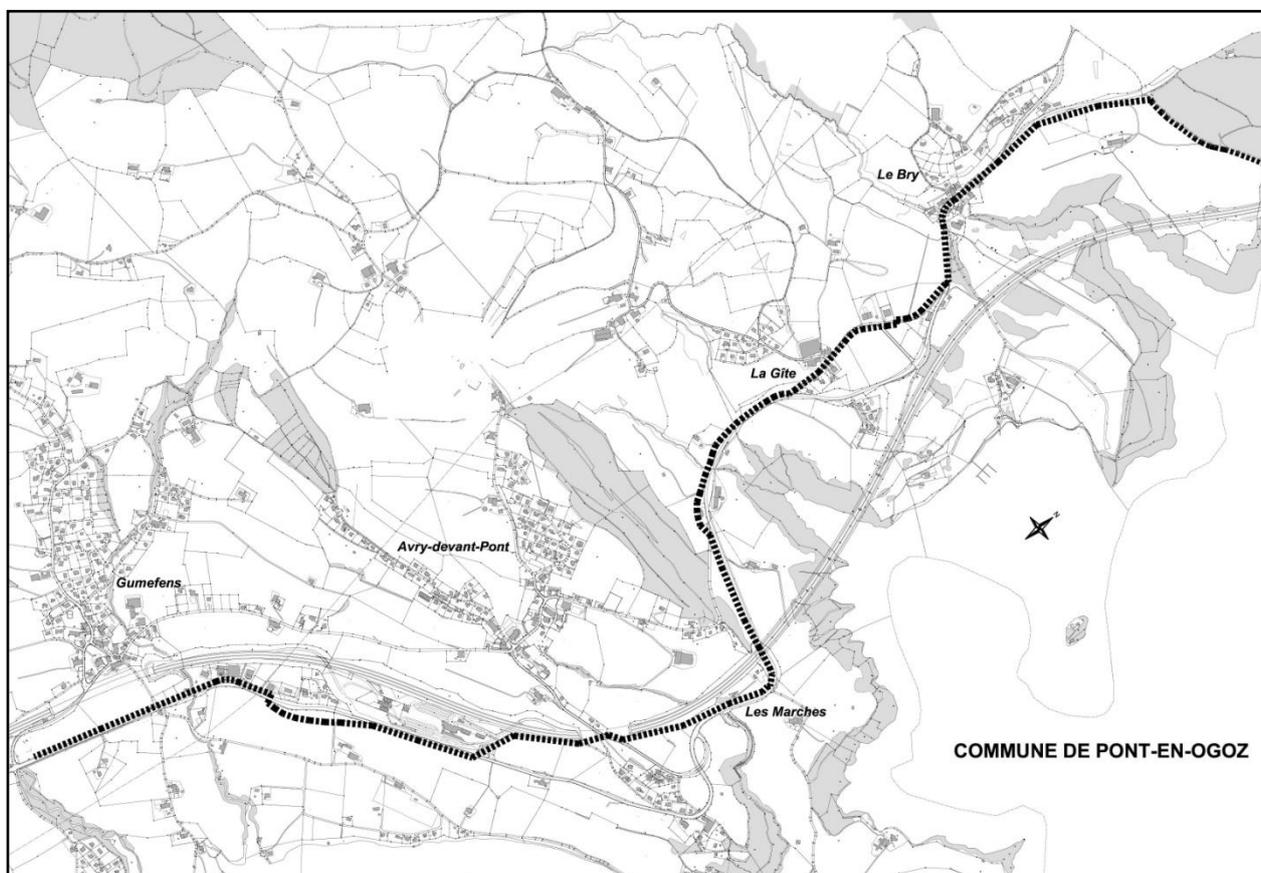
Le gaz naturel est une énergie respectueuse de l'environnement. Il dégage 25 % de moins de CO₂ que le mazout et est exempt de particules fines. Il est disponible en tout temps (24/24, 7/7), et de ce fait aucun investissement, souvent conséquent, n'est nécessaire pour « faire le plein d'énergie ». Vous payez après avoir consommé.

Suite à la décision du Conseil Fédéral de sortir du nucléaire, le gaz naturel est appelé à jouer un rôle majeur dans la politique énergétique de notre pays. Il tient déjà une grande part de l'énergie consommée dans notre canton. La progression de notre vente de gaz de ces dix dernières années en est la plus évidente démonstration.

Dans le cadre du développement de son réseau, Frigaz étudie actuellement un projet d'extension de conduite moyenne pression qui passera sur le territoire de la commune de Pont-en-Ogoz.

Par la suite une extension du réseau basse pression, utilisée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, est envisageable. Cette extension concerne plus précisément les zones des Genièvres et de la Gîte dans le village de Le Bry. La réalisation de ce réseau dépendra du nombre de raccordements commandés. Notre objectif serait de pouvoir distribuer le gaz dans le courant de l'année 2014.

Avez-vous des questions ? N'hésitez pas à contacter Frigaz au no 026-350 11 60, ou par email chez frigaz@frigaz.ch



Informations communales

Fermeture annuelle du bureau communal

Le bureau communal sera fermé
du lundi 29 juillet au dimanche 16 août inclus



Cartes CFF

Pendant la fermeture, il sera toutefois possible de commander les cartes CFF au prix de Fr. 40.- et de les retirer auprès des collaborateurs du bureau communal de Riaz, qui, cette année encore, nous font le plaisir de nous rendre ce service.

Nos plus vifs remerciements leur sont adressés.

Contact : Tél. 026 – 919 88 88.

Changement d'horaire dès le lundi 13 mai 2013 :

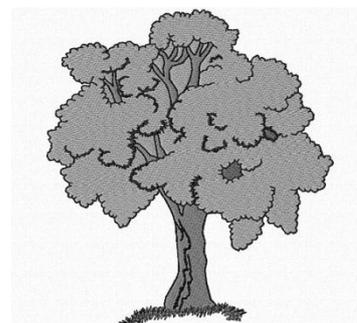
Heures d'ouverture du bureau communal :

Lundi : 14h00 – 17h00
Mercredi : 9h00 – 11h30
Jeudi: 15h00 – 19h00 (au lieu de 19h30)

Revue - Génération *Plus*

La Commune offre un abonnement à titre gracieux à toute personne ayant atteint l'âge de la retraite.

Les personnes intéressées à recevoir la revue **Génération *Plus*** sont priées d'en faire la demande auprès du bureau communal.



Communications des associations et sociétés locales



Philippe Liard
Rte des Bugnons 26
1633 Marsens
026 – 915 27 01

Contrôle de champignons

Poussés dans la marmite de la mycologie par leurs parents, Philippe Liard et Michel Delacombaz, qui sont respectivement président et caissier de la société de Mycologie de Bulle, ont effectué en 2009 un pas supplémentaire en passant les examens pour devenir expert fédéral en champignons (contrôleur) après plusieurs années de formation.

Ensemble et avec le soutien de la commune de Bulle, qui gère l'association des communes partenaires en la matière, ils ont mis en place un poste de contrôle officiel à la Maison de Ville de Vuippens, durant la période estivale et automnale.

En dehors des heures officielles, ils effectuent également des contrôles à leur domicile, sur rendez-vous (appel téléphonique) et selon leur disponibilité.



www.mycobulle.ch

Maison de Ville de Vuippens
le dimanche soir
de mi-juillet à fin octobre
de 17.30 h à 19.00 h



Michel Delacombaz
Rte Vers Karlé 7
1643 Gumefens
079 – 225 34 23

★ NOUVEAU À GUMEFENS ★

LA CIGOGNE
TEA ROOM

ANNIE DUPASQUIER-VIGH
RTE DE LA CHAPELLE 2 | 1643 GUMEFENS | T. +41 (0)26 915 08 27
LU-VE: 06H00-19H00 | SA: 07H00-19H00 | DI: 07H00-12H00

GRANDE TERRASSE AVEC PLACE DE JEUX | **50 PLACES INTERIEURES**

Fromagerie Gumefens - Avry
Fam. MAISONNEUVE
Vers la Chapelle 2
1643 GUMEFENS

026 436 26 26 - 079 800 26 53
e-mail: gregory.maisonneuve@gmail.com

Lundi : fermé
Du mardi au dimanche :
7h00 à 12h15 – 16h00 à 19h00

Communications des associations et sociétés locales



Idéalement située au bord du lac dans le camping à Gumefens, la buvette accueille la fidèle clientèle du camping et les campeurs de passage, mais également *l'ensemble des habitants de la commune*, promeneurs ou randonneuses, visiteurs ou adeptes de petits coins de paradis !

Laurence et sa nouvelle équipe 2013 se réjouissent de vous y accueillir !

Ouverte d'avril à la Toussaint :

7/7 en juillet et août

Fermée les lundis et mardis tous les autres mois, sauf en cas de fériés.

Les horaires : Dès 7 heures le week-end et l'été
Dès 8 heures les autres jours

Contact : Buvette du Lac, L'Étrety 81, 1643 Gumefens
Tél : 026 - 915 15 70
e- mail : buvette-du-lac@bluewin.ch
Site Internet : www.buvettedulac.com



Accès : Parking à l'entrée du Camping

Banque Raiffeisen du Gibloux

Lundi :	Fermé	15h00 – 18h00
Mardi :	Fermé	13h30 – 15h30
Mercredi :	Fermé	Fermé
Jeudi :	8h30 – 11h30	Fermé
Vendredi :	8h30 – 11h30	Fermé

Banque Raiffeisen du Gibloux
Société coopérative
Route de l'Eglise 12
Case postale 27
1644 Avry-devant-Pont

Tél. 026 – 915 60 20
Fax 026 – 915 60 29
gibloux@raiffeisen.ch
www.raiffeisen.ch/gibloux



D'ores et déjà la Banque Raiffeisen du Gibloux vous informe que sa prochaine assemblée générale aura lieu le samedi 12 avril 2014.

Communications des associations et sociétés locales


Association la Vendée-la Gruyère


Présentation de l'Association

- ▶ Le 27 Mars de l'an mil neuf cent quatre-vingt dix-sept (1997), création à la Roche sur Yon de l'Association "La Vendée - La Gruyère" par les membres fondateurs :
Rémy BRUNO, Christine MENANTEAU, Eric PONDEVIE et Françoise BRUNO.
- ▶ Publication au Journal Officiel de la République Française le 24 mai 1997 sous le titre "Associations loi du 1^{er} juillet 1901".
- ▶ La naissance de notre association a été confirmée le 7 décembre 1997 par le paraphe protocolaire côté Suisse dans les salles du conseil communal de Bulle.
- ▶ St Nicolas Evêque de Myre (*R. GREMAUD*) bénit la nouvelle Association «Vendée-Gruyère» en présence du syndic de Bulle (*1er Magistrat*) Jean-Paul GLASSON, du Conseiller National Jean-Nicolas PHILIPONA et de Luzius WALESCHA alors Ministre Suisse à l'office Fédéral des affaires économiques extérieures.
- ▶ Notre association a pour but de favoriser le développement des relations amicales, culturelles, artistiques et éducatives entre la Vendée et la Gruyère.

LA VENDEE-LA GRUYERE

Carte de visite de la Vendée

Allier gastronomie et tourisme, c'est au hasard de vos flâneries, entre deux étapes savoureuses, découvrir les stations animées, les sites pittoresques, les musées et monuments vendéens.

La côte et les îles d'Yeu et de Noirmoutier, sur 240 km, sont émaillées de stations colorées, de ports de pêche et de ports de plaisance animés. Les plages de sable fin alternent avec les endroits protégés et sauvages et les forêts de pins.

Paysage verdoyant et vallonné, le bocage vendéen s'égaie de nombreux moulins. Dans le Haut Bocage, la Cinéscénie du Puy du Fou, spectacle grandiose, retrace l'histoire de la Vendée, du Moyen-Age à nos jours et évoque plus particulièrement les guerres de Vendée et ses chefs contrerévolutionnaires. Le Château de Tiffauges, le Logis de la Chabotterie et l'Historial des Lucs sur Boulogne, parmi d'autres sites historiques, évoquent personnages légendaires et grandes épopées.

Autre lieu caractéristique, le Marais Poitevin, s'étend dans le sud-est de la Vendée. La multitude de canaux surmontés de petits ponts au dos rond, le vert intense décliné dans toutes ses nuances constituent un paysage unique. L'abbaye de Maillezais, Fontenay Le Comte, capitale historique du Bas-Poitou, la Fée Mélusine, ajoutent histoire et légende à ce marais paisible et mystérieux.

La Vendée vit toute l'année au rythme de festivals, concerts, grands spectacles. L'événement le plus marquant est sans aucun doute le Vendée Globe, course à la voile en solitaire autour du monde, sans escale et sans assistance.

Découvrir la Vendée, c'est marier tradition et modernisme. Les produits du terroir, tels que les vins des Fiefs Vendéens, la brioche, les produits de la mer et autres légumes ou volailles, font partie intégrante de cette tradition, dont nos chefs vendéens exhalent toutes les saveurs.

La Vendée attend votre visite ...

Pourquoi cet article dans le journal de notre commune ?

Comme vous avez pu le lire dans l'article de présentation l'Association Vendée Gruyère sort de sa puberté et arrive gentiment dans sa phase d'adulte, ceci puisque sa fondation date de 1997. Dès cette date des échanges de toute sorte ont été réalisés dans chaque sens géographique. Le scoutisme, le théâtre, la musique, le chant et d'autres activités ont vu des centaines de personnes se déplacer soit en Vendée soit en Gruyère.

Ces échanges de plus en plus nombreux sont un gage de réussite pour les fondateurs de cette association.

A chaque automne l'assemblée générale plus récréative qu'administrative, mais besoin est de par les statuts de la tenir, a lieu les années paires en Vendée et les années impaires en Gruyère. Donc pour 2013 et ceci en date du samedi 7 septembre, Grandvillard nous recevra gruyérien(ne)s et vendéen(e)s dans sa salle communale, assemblée bien entendu suivi d'une agape... gruyérienne... Le week-end verra nos hôtes visiter des sites ou lieux typiques de notre Gruyère.

A ce jour les membres d'A.V.G. sont au nombre de quelque 160 personnes, nombre réparti quasiment à part égale entre les deux régions. Lors de chaque venue nos hôtes vendéens sont hébergés dans des familles de notre municipalité ainsi que dans d'autres villages gruyériens (Riaz, Vuadens, La Pâquier en particulier). Beaucoup de suite (vacances, échanges divers, etc.) ont été données à la faveur de ces hébergements.

Voulant sortir du traditionnel, nous nous permettons de venir auprès de vous par ce premier article de présentation, et si le cœur vous en dit alors inscrivez-vous auprès de l'A.V.G.

Un memento reprenant tous les faits depuis la fondation a été édité l'an dernier et depuis pour chaque année nous éditons un journal ENTRE MER et MONTAGNE.

Aucune obligation n'est à respecter, si ce n'est que la cotisation annuelle s'élève à CHF 20.- par membre. Tout le reste n'est que dans vos propres décisions et si une visite, tous les deux ans, en Vendée vous intéresse, alors n'hésitez pas, adhérez à l'A.V.G.

Pour exemple le voyage 2012 à fin octobre a vu une vingtaine de gruyérien(ne)s se déplacer en Vendée et avoir le privilège de visiter l'organisation générale de la célèbre course du tour du monde à la voile en solitaire LE VENDEE GLOBE.

Se répétant et si votre cœur aime découvrir de belles contrées, alors remplissez le bulletin d'inscription ci-dessous :

NOM – PRENOM :

Adresse et no, NP, Lieu :

Tél. et adresse e.mail :

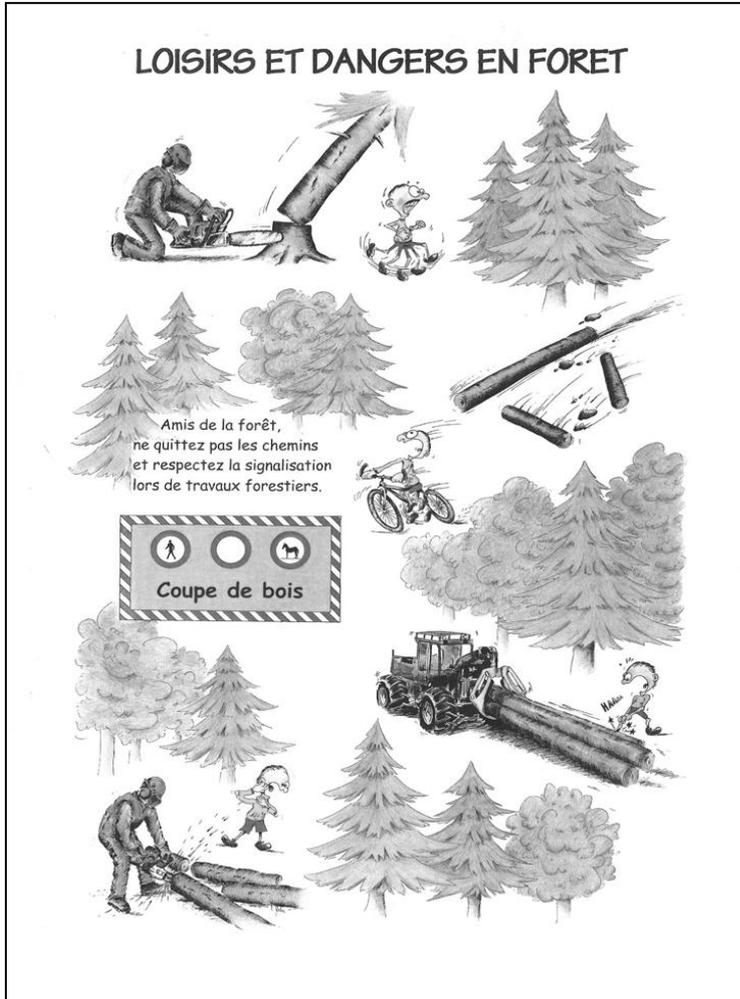
Personne de référence : Président central AVG – Rémy Bruno, Chalet La Vendée, CH 1644 Avry-devant-Pont – tél. 026.915.09.02

La Gruyère : Jean-Claude Wyss, Planchettes 47, CH 1644 Avry-devant-Pont – tél. 026.915.37.75 – jean-claude.wyss@bluewin.ch

Pour Le Vendée : Bernard Chaigneau, Rue Cécile Sauvage 35, F 85000 La Roche sur Yon – be.chaigneau@orange.fr

Communications des associations et sociétés locales

Un petit rappel amical de nos forestiers ...



Feux en forêt Elimination des déchets

Suite à différentes modifications de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air, les feux en forêts sont interdits, sauf autorisation expresse du Service forestier. Il est donc interdit à quiconque d'aller éliminer ses déchets de branche en forêt en y mettant le feu. La disposition y relative figure à l'art. 33a du règlement d'exécution de la loi sur les forêts, et à l'art. 26 OPAir.

Concernant l'élimination des déchets verts, et plus particulièrement des copeaux provenant du déchetage des branches non forestières, ces déchets doivent être amenés à la déchetterie pour le compostage.

L'incinération de tout déchet ménager, de bois traité ou de construction est strictement interdite.

Brûler quelques branches n'est possible que :

- si elles viennent de la parcelle même où elles sont brûlées
- si elles sont tout à fait sèches.

La Commune, les gardes forestiers et gardes faune s'occupent également du contrôle de l'application de ces dispositions sur le terrain.

Petit clin d'œil du passé....

Photo transmise par M. Eric Sottas

Il s'agit d'une photo prise aux env. de 1900, derrière le café de La Cigogne à Gumefens.

Le seul personnage connu sur ce cliché est Louis Lucien PERROTTET (tout à gauche) né en 1870, fils de Jean Louis Maxime PERROTTET et Marie Rosalie SOTTAS, parti en France et décédé à Paris en 1933.



Communications des associations et sociétés locales

L'ÎLE DU LAC DE LA GRUYÈRE A 65 ANS

Ogoz : qui détient des documents ?

L'Association Île d'Ogoz est en quête de photographies et d'autres documents sur le passé de cette île créée en 1948 par la montée des eaux du lac de la Gruyère.

But : compléter le fonds déjà rassemblé, créer une exposition et nourrir la documentation en vue d'une publication grand public projetée à l'horizon 2014-2015.

L'île d'Ogoz n'a que 65 ans. Mais le site protégé était habité au Mésolithique déjà (5000 à 9000 ans avant J.C.). Les vestiges prestigieux, visibles de l'autoroute N12 notamment, sont moyenâgeux. Ce sont les ruines aujourd'hui consolidées des tours de la seigneurie de Pont et du bourg d'Ogoz.

En 1947-1948, l'achèvement du barrage de Rossens a créé le lac de la Gruyère. Le paysage de toute la région, et les mentalités même, en ont été remodelés. Ces années-là furent dramatiques pour les habitants des terres et des fermes dès lors noyées. Des communes ont vu des parts parfois importantes de leur territoire définitivement englouties.

Depuis 17 ans, l'Association Île d'Ogoz a d'abord sauvé l'île de l'érosion, puis restauré la chapelle et les tours, enfin installé un cheminement balisé par de nouveaux panneaux d'information. Unique but de tant d'efforts et investissements : protéger le site, tout en ouvrant un large accès public. En 2012 par exemple, sans compter les visiteurs à pied en période d'étiage, plus de 5500 personnes ont été amenées sur l'île à bord des barges de l'association (de nouveaux pilotes sont cherchés), douze mariages et six baptêmes ont été célébrés dans la chapelle. L'avenir est en marche ! Proposer un ouvrage qui raconte la préhistoire et l'histoire de l'île est un prochain chantier de l'association.

Ce qui est cherché

Sur les années 1940, avant et après la mise en eau du barrage, de la documentation est déjà rassemblée. Mais bien d'autres témoignages écrits et imagés sont certainement restés à l'abri d'archives familiales et communales, par exemple. L'aspect de l'île a d'ailleurs changé au cours de la seconde moitié du dernier siècle, du fait de l'érosion, avant que ses berges soient renforcées grâce à de lourds travaux, menés par le Groupe e, financièrement soutenus par la Loterie romande, notamment.

L'Association île d'Ogoz cherche des images et écrits des périodes d'avant et d'après la création du lac. Un intérêt particulier va aux photographies, prises de tous côtés en basse Gruyère, même d'où les tours et la chapelle de l'île sont moins visibles.

De tels documents sont cherchés, non pour en déposséder les détenteurs, mais pour les scanner, les répertorier et les présenter en exposition avant que les mémoires s'éteignent.

Le pire serait en effet que ces documents disparaissent, lors d'une succession par exemple, ou d'un classement «vertical» d'archives faussement jugées sans intérêt.

Les personnes qui en possèdent sont invitées à s'adresser à l'Association Île d'Ogoz :

Antoine Gremaud, Les Planchettes 51, 1644 Avry-devant-Pont, 079-236 237 2

association@ogoz.ch, www.ogoz.ch

Informations



les Ligues de santé

du canton de Fribourg

Ligue contre le cancer | diabètefribourg | Ligue pulmonaire | CIPRET Centre de prévention du tabagisme | Centre de dépistage du cancer du sein | Registre des tumeurs | Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez nous.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90



diabètefribourg

- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70



CIPRET - Centre d'information et de prévention du tabagisme

- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10



Centre de dépistage du cancer du sein

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Route St-Nicolas-de-Flüe 2
CP 96 / 1705 Fribourg

Tél. 026 426 02 66
Fax 026 426 02 88

www.liguessante-fr.ch
info@liguessante-fr.ch

Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13	<i>Heures d'ouverture :</i>
1644 Avry-devant-Pont	Lundi 14h00 – 17h00
Tél. 026 – 915 14 94	Mercredi 9h00 – 11h30
Fax 026 – 915 28 58	Jeudi 15h00 – 19h00
commune@pont-en-ogoz.ch	http://www.pont-en-ogoz.ch



Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont :	Tél. 026 – 915 31 39
Gumefens :	Tél. 026 – 915 30 25
Le Bry :	Tél. 026 – 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

<i>Heures d'ouverture :</i>	Lundi	19h00 – 20h00	
Du 1 ^{er} mai au 15 octobre	Mercredi	18h30 – 20h00	
	Samedi	9h30 – 12h00	16h00 – 17h00
<i>Heures d'ouverture :</i>	Mercredi		19h00 – 20h00
Du 16 octobre au 30 avril	Samedi	10h00 – 12h00	16h00 – 17h00

Bureau de poste – Avry-devant-Pont :

Tél. 0848 – 888 888
Heures d'ouverture : Lundi à vendredi 15h00 – 18h00

Banque Raiffeisen – Succursale d'Avry-devant-Pont :

Tél. 026 – 915 60 20 – gibloux@raiffeisen.ch – www.Raiffeisen.ch/gibloux
Heures d'ouverture :

Lundi	fermé	15h00 – 18h00
Mardi	fermé	13h30 – 15h30
Mercredi	fermé	fermé
Jeudi	8h30 – 11h30	fermé
Vendredi	8h30 – 11h30	fermé

Boulangerie et Alimentation – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 – 915 21 29
Heures d'ouverture :

Lu-Ma-Me-Je-Ve	6h30 – 12h00	15h00 – 18h30
Samedi	6h30 – 12h00	fermé
Dimanche	6h30 – 11h30	fermé

Fromagerie Gumefens – Avry

Tél. 026 – 436 26 26 et 079 – 800 26 53
Heures d'ouverture :

Lundi :	fermé
Ma à Di	7h00 – 12h15 16h00 – 19h00

Tea-room La Cigogne – Gumefens

Tél. 026 – 915 08 27
Heures d'ouverture :

Lu-Ma-Me-Je-Ve	6h00 – 19h00
Samedi :	7h00 – 19h00
Dimanche :	7h00 – 12h00

Informations :

Justice de Paix de la Gruyère	Tél. 026 – 305 86 40	JPGruyere@fr.ch
Préfecture de la Gruyère	Tél. 026 – 305 64 00	http://www.fr.gruyere.ch
Feu :	Tél. 118	
Police :	Tél. 117	
Hôpital de Riaz	Tél. 026 – 919 91 11	Urgences médicales : Tél. 144
Médecin de garde de la Gruyère	Tél. 026 – 350 11 40	
Pharmacie de service	Tél. 026 – 912 33 00	(En dehors des heures d'ouverture standards)